



Conférence générale

GC(60)/RES/12
Septembre 2016

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixantième session ordinaire

Point 16 de l'ordre du jour
(GC(60)/20)

Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires

Résolution adoptée le 30 septembre 2016, à la dixième séance plénière

A.

Applications nucléaires non énergétiques

1.

En général

La Conférence générale,

- a) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « *de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier* »,
- b) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées aux alinéas A.1 à A.4 de l'article III du Statut, sont notamment d'encourager la recherche-développement et de favoriser l'échange d'informations scientifiques et techniques et la formation de scientifiques et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- c) Prenant note de la stratégie à moyen terme pour 2012-2017 comme orientation et contribution à cet égard,
- d) Prenant note du « Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2016 » (document GC(60)/INF/2),
- e) Soulignant que les sciences, la technologie et les applications nucléaires concernent et contribuent à satisfaire une large gamme de besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement socio-économique, dans des domaines tels que l'énergie, les matériaux, l'industrie, l'environnement, l'alimentation et l'agriculture, la nutrition, la santé humaine et les ressources en eau, notant que de nombreux États Membres, développés ou en développement, bénéficient des applications des techniques nucléaires dans tous les domaines

susmentionnés, et notant la coopération fructueuse de la FAO et de l'Agence et les bons résultats qu'elles enregistrent dans le cadre du programme mixte FAO/AIEA,

f) Considérant l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en faveur des arrangements révisés relatifs aux activités de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, signés en 2013, et le cadre stratégique de la FAO pour 2010-2019, ainsi que ses cinq objectifs stratégiques, qui servent tous de base à une collaboration étroite et efficace avec notamment l'AIEA dans le cadre du Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, et prenant note de l'attachement de la FAO à la poursuite de la collaboration avec l'AIEA dans le cadre de ce programme mixte,

g) Appréciant l'engagement de la Division mixte FAO/AIEA dans la lutte contre les épidémies de peste des petits ruminants, de peste porcine, de fièvre aphteuse, de maladie à virus Ebola, de grippe aviaire, de fièvre catarrhale du mouton et de dermatose nodulaire contagieuse en Afrique, en Asie et en Europe,

h) Consciente des activités du Réseau latino-américain et caraïbe d'analyse (RALACA), composé d'instituts nationaux de sécurité sanitaire des aliments de 20 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, visant à résoudre les problèmes de contamination alimentaire et à améliorer la sûreté de l'environnement et la sécurité sanitaire des aliments, ce qui aura des effets positifs sur la santé, le commerce et l'économie,

i) Notant que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 64/292, demande aux États et aux organisations internationales d'apporter des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables pour tous,

j) Se félicitant de l'adoption en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1) et reconnaissant les activités menées par le Secrétariat pour contribuer à la promotion du développement durable et à la protection de l'environnement,

k) Se félicitant également de l'adoption de l'Accord de Paris à la vingt et unième Conférence des Parties (COP 21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

l) Reconnaissant le succès de la technique de l'insecte stérile (TIS) dans la réduction ou l'éradication des populations de lucilie bouchère, de mouche tsé-tsé et de diverses mouches des fruits et autres hétérocères pouvant avoir un impact économiquement important,

m) Confirmant le rôle important de la science, de la technologie et de l'ingénierie dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, et la nécessité de résoudre les problèmes de gestion des déchets radioactifs de façon durable,

n) Reconnaissant que l'utilisation pacifique de l'énergie de fusion peut progresser grâce à des efforts internationaux accrus et avec la collaboration active des États Membres et des organisations internationales intéressés, comme le groupe du projet ITER (Réacteur expérimental thermonucléaire international), par les projets liés à la fusion, appréciant l'action menée pour jouer un rôle moteur dans les expériences DEMO (centrale de démonstration à fusion) et les conférences biennales de l'AIEA sur l'énergie de fusion, et sachant que

la 26^e Conférence biennale de l'AIEA sur l'énergie de fusion (FEC2016) se tiendra en octobre 2016 au Japon,

o) Consciente du rôle des accélérateurs de faisceaux d'ions et des sources de rayonnement synchrotron dans la recherche-développement pour la science des matériaux, les sciences de l'environnement, la biologie et les sciences de la vie, et le patrimoine culturel,

p) Consciente des problèmes de contamination dus aux activités urbaines et industrielles et du rôle que peut jouer le radiotraitement dans la recherche de solutions à certains d'entre eux, notamment le problème des eaux usées industrielles, et notant l'initiative prise par l'Agence pour étudier sous tous ses aspects l'utilisation de la technologie des rayonnements pour le traitement des eaux usées et la dépollution dans les États Membres dans le cadre d'activités de recherche coordonnée,

q) Prenant note du fort potentiel des faisceaux d'électrons en tant que source de rayonnements pour le traitement des matériaux et des polluants et l'atténuation des pathogènes en vue de la mise au point de vaccins, et reconnaissant les résultats encourageants obtenus dans le cadre des projets de recherche coordonnée (PRC) correspondants,

r) Notant avec satisfaction la réussite du forum scientifique qui s'est tenu à l'occasion de la 59^e session de la Conférence générale en 2015, qui était placé sous le thème des applications de la technologie des rayonnements dans l'industrie, pour ce qui est de sensibiliser à l'utilisation de cette technologie dans de très nombreuses situations dans l'industrie,

s) Constatant le recours croissant aux radio-isotopes et à la technologie des rayonnements dans les soins de santé, l'aseptisation et la stérilisation, la gestion des procédés industriels, la remédiation de l'environnement, la conservation des aliments, l'amélioration des cultures, l'élaboration de nouveaux matériaux et les sciences analytiques, ainsi que dans l'évaluation des impacts des changements climatiques,

t) Notant l'utilisation croissante de la tomographie à émission de positons (PET), de la PET/tomodensitométrie (PET-CT) et des radiopharmaceutiques élaborés en milieu hospitalier, et reconnaissant les efforts accomplis par le Secrétariat pour planifier de manière adéquate les activités permettant de répondre aux besoins en vue de la production de radiopharmaceutiques de PET et de leur utilisation conformément aux prescriptions réglementaires applicables au plan national,

u) Notant l'importance de la disponibilité de molybdène 99 pour le diagnostic et le traitement médicaux, et prenant note avec satisfaction des efforts accomplis par l'Agence, en coordination avec d'autres organisations internationales, États Membres et parties prenantes concernées, pour faciliter un approvisionnement fiable en molybdène 99 en soutenant le développement des capacités des États Membres à assurer, pour leurs besoins nationaux et pour l'exportation, la production de molybdène 99 et de technétium 99m non basée sur l'UHE, lorsqu'elle est techniquement et économiquement faisable, notamment par la recherche sur un autre mode de production de technétium 99/molybdène 99, basé sur les accélérateurs,

v) Consciente des nouvelles initiatives de coopération qui ont été lancées pour la fourniture de services d'irradiation en réacteur, des progrès importants annoncés s'agissant de la mise au point de nouvelles installations de production de molybdène 99 et de l'expansion d'installations existantes, et de l'intérêt continu de nombreux pays pour la mise en place d'installations de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE pour les besoins nationaux, l'exportation et/ou la constitution d'une capacité de réserve partielle,

- w) Reconnaissant les multiples usages des réacteurs de recherche, qui sont des outils précieux notamment pour la formation théorique et pratique, la recherche, la production de radio-isotopes et les essais de matériaux mais aussi un outil de formation pour les États Membres envisageant d'adopter l'électronucléaire,
- x) Consciente de la nécessité de renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer un large accès aux réacteurs de recherche, du fait que les réacteurs de recherche anciens sont remplacés, mais en moins grand nombre, par des réacteurs polyvalents, ce qui se traduit par une diminution du parc des réacteurs en service, et notant avec satisfaction l'appui coordonné et systématique du Secrétariat aux pays se lançant dans leur premier projet de réacteur de recherche,
- y) Notant avec préoccupation que les 38 réacteurs TRIGA en service dans le monde seraient pénalisés par l'incapacité de l'unique fournisseur de combustible TRIGA de garantir un approvisionnement à long terme en raison d'une faible rentabilité,
- z) Consciente de l'importance de l'instrumentation nucléaire dans la surveillance des rayonnements et des matières nucléaires dans l'environnement et notant avec satisfaction la mise au point d'instruments de contrôle de la radioactivité en surface et la fourniture aux États Membres qui en font la demande des services pour la cartographie de leur territoire,
- aa) Reconnaissant la nécessité d'accroître la capacité des États Membres à utiliser des techniques nucléaires de pointe pour la prise en charge des maladies – y compris du cancer –, et consciente de la nécessité d'élaborer des indicateurs de performance pour mesurer cette capacité,
- bb) Considérant que les examens par des pairs externes indépendants, dans le cadre d'un programme complet d'assurance de la qualité, sont un outil efficace pour améliorer la qualité de la pratique en médecine radiologique, et appréciant les efforts faits par le Secrétariat pour mettre au point les mécanismes d'examen par des pairs en médecine nucléaire, en radiologie diagnostique et en radiothérapie,
- cc) Consciente de l'utilisation innovante, en santé humaine, d'outils de TI pour la création de capacités et la formation théorique dans le cadre du Human Health Campus de l'AIEA, qui est bien établi,
- dd) Notant la coopération et le partenariat en cours entre l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence, et la demande croissante des États Membres en applications nucléaires pour la santé humaine,
- ee) Notant que l'Agence a rassemblé et diffusé des données isotopiques sur des aquifères et des cours d'eau du monde entier et étudie les liens entre changements climatiques, augmentation des coûts des produits alimentaires et de l'énergie et crise économique mondiale, en vue d'aider les décideurs à adopter de meilleures pratiques pour la gestion et la planification intégrées des ressources en eau, en particulier des eaux de surface utilisées à des fins agricoles,
- ff) Consciente de la capacité sans égal de l'Agence à contribuer aux efforts mondiaux de protection de l'environnement marin, reconnaissant la contribution importante du Centre international de coordination sur l'acidification des océans aux Laboratoires de l'environnement de l'AIEA à Monaco à la coordination des activités devant permettre de mieux comprendre les effets mondiaux de l'acidification des océans, et se félicitant de l'appui financier et de l'appui en nature importants fournis à ce centre par un certain nombre d'États Membres, notamment dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA,

gg) Consciente du fait que les événements parrainés par le Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer ont entraîné une augmentation des demandes de coopération de la part des États Membres dans les domaines de la nutrition chez les nourrissons et les jeunes enfants et de la prévention de l'obésité liée aux maladies non transmissibles, et notant que le Colloque international sur la compréhension de la malnutrition modérée chez les enfants en vue d'interventions efficaces, tenu à Vienne (Autriche) du 26 au 29 mai 2014, a abouti à une coopération plus étroite avec d'autres agences travaillant dans le domaine de la malnutrition,

hh) Reconnaissant le rôle positif joué par les projets relatifs aux études des sciences et technologies dans le renforcement de la communication scientifique et la formation de formateurs,

ii) Notant avec satisfaction les efforts accomplis par le Secrétariat, avec les États Membres, dans le cadre du programme et budget pour 2016-2017, pour allouer des ressources suffisantes à la rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf avec des installations et des équipements pleinement adaptés, et pour faire en sorte qu'un maximum d'atouts concernant la création de capacités et de renforcement de la technologie soient mis à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement,

jj) Reconnaissant la contribution de l'Agence, dans le cadre des programmes de santé humaine et d'alimentation et d'agriculture, aux mesures de lutte contre le virus Zika dans la région Amérique latine et Caraïbes en collaboration étroite avec l'OMS par l'intermédiaire des bureaux de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), et

kk) Reconnaissant le succès de l'Agence dans la mise en place de partenariats et la recherche de financements importants avec des partenaires non traditionnels, notamment dans le domaine de la santé humaine.

1. Prie le Directeur général de poursuivre, conformément au Statut et en consultation avec les États Membres, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'appui au développement des applications nucléaires dans les États Membres afin de renforcer les infrastructures et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie pour satisfaire les besoins de croissance et de développement durables des États Membres en toute sûreté ;

2. Prie le Secrétariat d'exploiter pleinement les capacités des établissements des États Membres au moyen de mécanismes appropriés afin d'étendre l'utilisation des sciences et des applications nucléaires pour apporter des avantages socio-économiques, et attend avec intérêt la contribution de l'Agence à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1) ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ;

3. Souligne l'importance de favoriser dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres par des PRC au sein de l'Agence et entre celle-ci et les États Membres, et grâce à une assistance directe, et prie instamment le Secrétariat de renforcer encore la création de capacités en faveur des États Membres, en particulier dans le cadre de cours interrégionaux, régionaux et nationaux et de formations à l'aide de bourses dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, et en élargissant la portée des ARC ;

4. Après le succès du forum scientifique organisé pendant la session de 2015 de la Conférence générale, prie instamment le Secrétariat de faire connaître les avantages des diverses applications des technologies nucléaires qui pourraient être bénéfiques pour les États Membres et de répondre à cette fin aux besoins de formation des ressources humaines à ces applications ;

5. Prie le Secrétariat d'entamer des consultations avec les États Membres en vue de la préparation de la Conférence ministérielle sur la science, les technologies et les applications nucléaires à des fins pacifiques en 2018, et de les mettre à disposition des États Membres dans le cadre du programme de CT de l'Agence, tout en soulignant leur contribution future au développement durable.
6. Prie instamment le Secrétariat de continuer de déployer des efforts contribuant à une meilleure compréhension et à une image bien équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable et notamment des engagements de Kyoto, ainsi que des initiatives futures pour faire face aux changements climatiques ;
7. Accueille favorablement toutes les contributions annoncées par les États membres, y compris l'Initiative sur les utilisations pacifiques, sous forme de contributions extraordinaires aux activités de l'Agence ;
8. Demande au Secrétariat de continuer à s'intéresser aux besoins et exigences prioritaires recensés des États Membres dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, notamment en ce qui concerne les applications nucléaires relatives à l'alimentation et à l'agriculture comme l'agriculture intelligente face au climat, l'utilisation de la TIS pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et pour lutter contre les moustiques vecteurs du paludisme et la mouche méditerranéenne des fruits, l'application de techniques dérivées du nucléaire pour le diagnostic précoce et rapide et le contrôle des maladies animales transfrontières et zoonoses émergentes et réémergentes, les applications uniques des isotopes pour surveiller l'absorption mondiale de dioxyde de carbone par les océans et les effets sur les écosystèmes marins de l'acidification qui en résulte, le recours aux isotopes et aux rayonnements dans la gestion des eaux souterraines et les applications relatives à l'agriculture, comme la gestion des terres et de l'eau et l'amélioration et la gestion des cultures en fonction des changements climatiques, et à la santé humaine, et de l'utilisation des cyclotrons, des réacteurs de recherche et des accélérateurs pour la production de radiopharmaceutiques, et de l'utilisation de la technologie des rayonnements pour la mise au point de matériaux nouveaux, ainsi que le traitement des eaux usées, des gaz de combustion et d'autres polluants provenant d'activités industrielles ;
9. Encourage un renforcement de la coopération entre États Membres pour la mise en commun d'informations sur les données d'expérience et bonnes pratiques pertinentes en ce qui concerne la gestion des ressources en eau, dans le cadre d'une synergie avec les organismes du système des Nations Unies s'occupant de la gestion des ressources en eau, comme l'AIEA et l'ONUDI ;
10. Note avec satisfaction les efforts constants déployés par le Secrétariat avec les États Membres parties à l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (RCA) pour l'Asie et le Pacifique, et en particulier l'Inde, pour appuyer la prise en charge du cancer en développant une application pour téléphone mobile, lancée à la 60^e session de la Conférence générale, qui permettrait la stadification du cancer pour améliorer la prise en charge des cancers gynécologiques, rappelle le lancement de l'application TNM pour la stadification du cancer à la 59^e session de la Conférence générale, qui permet aux professionnels de la prise en charge du cancer d'harmoniser la communication sur la stadification, et encourage le Secrétariat à utiliser les outils de TI de façon similaire dans d'autres domaines des applications nucléaires ;
11. Prie instamment le Secrétariat de continuer à étudier l'utilisation d'accélérateurs pour diverses applications de la technologie des rayonnements et de faciliter des démonstrations et des formations à l'intention des États Membres intéressés ;
12. Reconnaît le rôle positif joué par le réseau VETLAB des laboratoires diagnostiques vétérinaires dans la promotion de l'utilisation des techniques nucléaires pour diagnostiquer des maladies animales

transfrontières et zoonoses telles que la maladie à virus Ebola, la grippe aviaire et la dermatose nodulaire contagieuse en Afrique, en Asie et en Europe, et lutter contre ces maladies, et prie instamment le Secrétariat de continuer à intensifier ces efforts ;

13. Prie le Secrétariat, en collaboration avec les États Membres intéressés, de poursuivre l'élaboration d'instruments appropriés et de mettre à la disposition des États Membres qui en font la demande des services permettant la cartographie rapide et économique de la radioactivité sur la surface de la Terre ;

14. Prie instamment le Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre des activités qui contribueront à sécuriser et à développer la capacité de production de molybdène 99/technétium 99m, y compris dans les pays en développement, afin de sécuriser l'approvisionnement en molybdène 99 pour les utilisateurs du monde entier, et prie en outre instamment le Secrétariat de continuer à coopérer avec d'autres initiatives internationales, notamment le groupe de haut niveau sur la sécurité de l'approvisionnement en radio-isotopes médicaux créé par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, en vue d'atteindre cet objectif ;

15. Prie le Secrétariat, à la demande des États Membres intéressés, de fournir une assistance technique aux nouvelles initiatives nationales et régionales visant à créer des capacités de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE, de fournir une assistance technique aux capacités de production existantes pour qu'elles puissent employer des méthodes non basées sur l'UHE et de faciliter des activités de formation, et notamment des ateliers, pour aider les États Membres à être autosuffisants dans la production locale de radio-isotopes médicaux ;

16. Demande au Secrétariat de continuer à fournir une assistance technique concernant la production d'isotopes médicaux aux États Membres intéressés qui en font la demande ;

17. Prie le Secrétariat d'encourager les efforts régionaux et internationaux pour assurer un large accès au parc des réacteurs de recherche polyvalents afin d'accroître les opérations de ces réacteurs et leur utilisation, et prie en outre le Secrétariat de faciliter l'exploitation sûre, efficace et durable de ces installations ;

18. Prie instamment le Secrétariat de continuer d'aider les États Membres qui envisagent de se doter de leur premier réacteur de recherche à mettre en place une infrastructure de manière systématique, complète et judicieusement graduée et de fournir des directives sur les applications des réacteurs de recherche pour permettre aux organismes dans ces États Membres de prendre des décisions éclairées garantissant la viabilité stratégique et la pérennité de ces projets ;

19. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres intéressés à mettre en place une infrastructure de sûreté et à établir des centres régionaux de formation théorique et pratique dans leurs régions, quand il n'en existe pas, pour la formation spécialisée d'experts nucléaires et radiologiques, et prie le Secrétariat d'avoir recours à cet égard à des instructeurs qualifiés des pays en développement ;

20. Prie instamment le Secrétariat de continuer à dialoguer avec des parties prenantes et à encourager les fournisseurs internationaux de combustible à veiller à ce que l'approvisionnement en combustible des réacteurs de recherche, y compris pour les réacteurs TRIGA, soit ininterrompu et suffisant ;

21. Encourage le Secrétariat à continuer de coopérer avec l'Université nucléaire mondiale (UNM) dans le cadre de l'École biennale de la technologie des rayonnements et de renforcer son soutien à la participation de candidats de pays en développement ;

22. Prie le Secrétariat de renforcer les activités de l'Agence dans le domaine de la science et de la technologie de fusion compte tenu des progrès réalisés par la recherche sur la fusion nucléaire à ITER

et ailleurs dans le monde, et de poursuivre les activités de DEMO, en en étendant la portée et la participation dans la mesure du possible ;

23. Reconnaissant que toutes les activités relatives aux sciences et au génie nucléaires doivent se fonder sur des données nucléaires fiables, exprime sa gratitude au Secrétariat de fournir des données nucléaires fiables aux États Membres depuis plus de 50 ans et d'avoir développé une application permettant d'avoir accès aux données nucléaires par l'intermédiaire de téléphones mobiles, et l'encourage à continuer d'offrir ce service à l'avenir ;

24. Invite l'Agence à soutenir l'élaboration de principes directeurs pour l'adoption de techniques et d'équipements de pointe en médecine radiologique dans les États Membres ;

25. Encourage le Secrétariat à renforcer encore davantage le partenariat AIEA-OMS et à étudier la possibilité d'une coopération plus formelle, par exemple un programme conjoint ou une entité entre l'OMS et l'AIEA ;

26. Prie le Secrétariat de continuer à fournir une assistance pour la création de capacités en ce qui concerne l'assurance de la qualité de la mise au point de radiopharmaceutiques et l'utilisation de la technologie des rayonnements dans l'industrie et à diffuser des principes directeurs sur la technologie des rayonnements basés sur les normes internationales d'assurance de la qualité ;

27. Encourage les États Membres à utiliser les mécanismes existants d'examen par des pairs en médecine radiologique pour améliorer le diagnostic de qualité et le traitement des patients ;

28. Prie le Secrétariat de s'efforcer, en collaboration avec les États Membres, de développer les installations industrielles d'irradiation comme les accélérateurs d'électrons et les accessoires permettant de les utiliser, par exemple, pour les soins de santé, l'amélioration des cultures, la préservation des aliments, les applications industrielles, l'aseptisation et la stérilisation, et demande en outre la fourniture d'un appui technique pour l'utilisation des réacteurs de recherche dans la production de radiopharmaceutiques et de radio-isotopes industriels ;

29. Demande en outre que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et

30. Recommande que le Secrétariat fasse rapport au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale, à sa soixantaine et unième session ordinaire (2017), sur les progrès accomplis dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires.

2.

Mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins du contrôle ou de l'éradication des moustiques vecteurs du paludisme, de la dengue, de la maladie du virus Zika et d'autres maladies

La Conférence générale,

a) Rappelant ses résolutions GC(44)/RES/24 « Mesures visant à satisfaire les besoins humains immédiats » et GC(58)/RES/13 « Mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins du contrôle et de l'éradication des moustiques vecteurs du paludisme, de la dengue et d'autres maladies »,

b) Prenant note des décisions de la quinzième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine tenue à Kampala (Ouganda) du 25 au 27 juillet 2010, qui a porté sur l'évaluation quinquennale de l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès

universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme en Afrique, a réaffirmé les engagements pris lors du sommet extraordinaire sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, ainsi que dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la Décennie pour faire reculer le paludisme, et a décidé de proroger à 2015 l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme (Appel d'Abuja) pour l'aligner sur l'échéance des OMD,

c) Saluant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les cibles de l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge),

d) Appréciant le rôle important des applications nucléaires dans la satisfaction des besoins humains,

e) Consciente que le travail accompli par l'Agence dans le domaine des sciences et applications nucléaires à des fins autres que la production d'électricité contribue au développement durable, notamment par le biais de programmes visant à améliorer la qualité de vie de diverses façons, y compris en améliorant la santé humaine,

f) Reconnaissant le succès de l'application intégrée de la technique de l'insecte stérile (TIS) à l'échelle d'une zone dans l'éradication ou la réduction des populations de mouches tsé-tsé, de pyrales, de mouches des fruits et d'autres insectes économiquement importants,

g) Notant avec préoccupation qu'environ 3,2 milliards de personnes restent exposées au paludisme, transmis par les moustiques, et que rien qu'en 2015, on a dénombré, essentiellement en Afrique, quelque 214 millions de nouveaux cas de paludisme et 438 000 décès dus à cette maladie, ce qui en fait un obstacle majeur à l'élimination de la pauvreté sur ce continent,

h) Notant que le parasite du paludisme continue de développer une résistance aux médicaments, que les moustiques deviennent de plus en plus résistants aux insecticides, et que l'on prévoit de recourir à la TIS dans certaines conditions en complément à d'autres techniques, en accord avec la stratégie de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) « Faire reculer le paludisme », y compris la gestion intégrée du vecteur, stratégie qui préconise de ne pas se fier à une seule technique en la matière,

i) Notant avec une grave préoccupation que la dengue transmise par les moustiques est devenue au cours des dernières années un problème majeur de santé publique au plan international du fait de la propagation de plus en plus grande d'espèces invasives de moustiques, alors que 2,5 milliards de personnes vivent dans 128 pays où peuvent se transmettre les virus de la dengue, que les moustiquaires traitées aux insecticides ne sont pas efficaces dans la lutte contre la dengue car les moustiques vecteurs sont actifs pendant la journée et que d'autres techniques de lutte sont requises d'urgence,

j) Notant avec préoccupation que le nombre de cas de chikungunya augmente dans la région Amérique latine et Caraïbes, et qu'il n'existe actuellement aucun traitement de cette maladie transmise par des moustiques,

k) Notant avec préoccupation l'épidémie causée par le virus Zika dans les Amériques, à laquelle seraient très probablement liés des troubles neurologiques sévères, comme la microcéphalie congénitale, observés chez des nouveau-nés, et qui a poussé l'OMS à déclarer, le 1^{er} février 2016, qu'il s'agissait d'une urgence de santé publique de portée internationale et qu'il n'existait pour l'heure aucun médicament ni vaccin efficace pour traiter ou prévenir cette maladie,

- l) Notant que le plan thématique pour la mise au point et l'application de la technique de l'insecte stérile (TIS) et de méthodes génétiques et biologiques connexes de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies, organisé par l'Agence à Vienne du 16 au 20 juin 2014, a recommandé que l'Agence investisse dans la lutte contre les espèces de moustiques vecteurs au moyen d'un financement continu du développement de la TIS et d'autres méthodes génétiques et écologiques connexes,
- m) Notant que la réduction des populations de moustiques vecteurs de maladies à l'aide de la TIS est appropriée principalement dans les zones urbaines, où l'épandage aérien d'insecticides est interdit ou n'est pas indiqué, et qu'il faut appliquer une méthode de lutte à l'échelle d'une zone, complément nouveau et potentiellement puissant des programmes existants exécutés au niveau local,
- n) Se félicitant que la R-D sur les moustiques vecteurs du paludisme et d'autres maladies, qui a commencé avec l'inauguration par l'Agence, le 26 juin 2003, de son laboratoire d'élevage de moustiques à Seibersdorf, se soit poursuivie au cours du dernier exercice biennal,
- o) Prenant note de la priorité accordée à la rénovation du Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs, à Seibersdorf, dans le cadre de la stratégie ReNuAL – *Stratégie de rénovation des laboratoires des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf* (GOV/INF/2014/11),
- p) Notant avec satisfaction l'intérêt manifesté par certains donateurs et le soutien qu'ils apportent à la R-D sur l'utilisation de la TIS contre les moustiques vecteurs du paludisme, de la dengue, du virus Zika et d'autres maladies, et
- q) Notant avec appréciation l'appui de l'Agence à la mise au point de la TIS aux fins de la lutte contre les moustiques qui transmettent des arbovirus, dont fait état le rapport du Directeur général dans le document GC(60)/5, annexe 3,
1. Prie l'Agence de poursuivre et de renforcer, par les activités susmentionnées, la recherche nécessaire pour pouvoir préciser et valider l'utilisation de la TIS dans la lutte intégrée contre les moustiques vecteurs du paludisme, de la dengue, du virus Zika et d'autres maladies, tant en laboratoire que sur le terrain ;
 2. Prie l'Agence d'associer de plus en plus au programme de recherche les établissements scientifiques et de recherche des États Membres en développement afin d'assurer leur participation en vue de l'appropriation de ce programme par les pays touchés ;
 3. Prie l'Agence d'intensifier les activités de mise au point et de transfert de systèmes plus efficaces de séparation des sexes qui permettent d'éliminer complètement les moustiques femelles dans les installations de production, et de mettre au point des méthodes rentables de lâcher et de surveillance des mâles stériles sur le terrain ;
 4. Prie en outre l'Agence d'allouer des ressources adéquates et de mobiliser des fonds extrabudgétaires aux fins de l'expansion du programme de recherche sur les moustiques, des bureaux et laboratoires et des effectifs ;
 5. Prie l'Agence de renforcer la création de capacités et le travail en réseau en Amérique latine, en Asie et en Afrique au moyen de projets de CT régionaux, et de soutenir des projets de terrain de lutte contre les moustiques *Aedes* et *Anopheles* au moyen de projets de CT nationaux en vue de déterminer l'efficacité de la TIS en tant que technique de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies ;

6. Invite l'Agence à suivre la recommandation faite par les experts chargés du Plan thématique pour la mise au point et l'application de la technique de l'insecte stérile (TIS) et de méthodes génétiques et biologiques connexes de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies, que l'Agence a réunis à Vienne en juin 2014, et à investir dans la lutte contre les espèces de moustiques vecteurs en assurant un financement continu du développement de la TIS et d'autres méthodes génétiques et écologiques connexes,
7. Demande aux États Membres d'appuyer la rénovation du Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs à Seibersdorf, en allouant plus d'espace aux activités - en plein essor - de lutte contre les moustiques, et de faire des contributions financières pour soutenir son programme de recherche ;
8. Prie le Secrétariat de continuer de solliciter des ressources extrabudgétaires, y compris dans le cadre de l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, pour pouvoir intensifier les activités visant à valider, sur le terrain, l'emploi de la TIS contre les moustiques vecteurs de maladies au moyen d'un projet opérationnel ; et
9. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa soixante-deuxième session ordinaire (2018).

3.

Appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA)

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions précédentes sur l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA),
- b) Reconnaissant que la PATTEC-UA a pour principal objectif d'éradiquer les mouches tsé-tsé et la trypanosomose en créant des zones durablement exemptes de ces mouches et de cette maladie, au moyen de diverses techniques de réduction et d'éradication, tout en s'assurant que les terres récupérées sont durablement et économiquement exploitées, contribuant ainsi à l'atténuation de la pauvreté et à la sécurité alimentaire,
- c) Reconnaissant que les programmes de lutte contre les populations de mouches tsé-tsé et la trypanosomose sont des activités complexes et logistiquement exigeantes qui nécessitent des approches souples, innovantes et adaptables pour la fourniture d'un appui technique,
- d) Reconnaissant que le nombre de mouches tsé-tsé et le problème de la trypanosomose qu'elles transmettent se développent et constituent l'un des principaux obstacles au développement socioéconomique du continent africain, qui affecte la santé humaine et animale, limite le développement rural durable et engendre ainsi de plus en plus de pauvreté et d'insécurité alimentaire,
- e) Consciente que, bien que le nombre de cas de trypanosomose humaine africaine (THA) signalés soit désormais tombé en dessous de 4 000 par an et se situe actuellement à son niveau le plus bas depuis plusieurs décennies, la trypanosomose animale, elle, continue de toucher chaque année des millions de têtes de bétail et constitue une entrave au développement rural pour des dizaines de millions d'habitants des campagnes de 39 pays d'Afrique, dont la plupart sont des États Membres de l'Agence,
- f) Reconnaissant qu'il importe de mettre au point des systèmes de production animale plus efficaces dans les communautés rurales touchées par la mouche tsé-tsé et la trypanosomose

afin de réduire la pauvreté et la faim et de poser la base de la sécurité alimentaire et du développement socioéconomique,

g) Rappelant les décisions AHG/Dec.156 (XXXVI) et AHG/Dec.169 (XXXVII) des chefs d'État et de gouvernement de ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine) sur l'éradication de la mouche tsé-tsé en Afrique et sur un plan d'action pour la conduite de la PATTEC-UA,

h) Reconnaissant le travail en amont de l'Agence dans le cadre du Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne la mise au point de la technique de l'insecte stérile (TIS) pour lutter contre la mouche tsé-tsé et la fourniture d'une assistance dans le cadre de projets de terrain, appuyés par le Fonds de coopération technique de l'Agence, pour intégrer la TIS contre la tsé-tsé dans les actions des États Membres visant à trouver des solutions durables au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose,

i) Sachant que la TIS est une technique éprouvée pour la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé lorsqu'elle est associée à d'autres procédés de lutte et appliquée dans le cadre de la gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone (GIREZ),

j) Se félicitant que le Secrétariat continue de collaborer étroitement avec la PATTEC-UA, en consultation avec d'autres organismes spécialisés compétents des Nations Unies, pour faire connaître le problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose, organiser des cours régionaux et fournir, par l'intermédiaire du programme de coopération technique et du programme financé au moyen du budget ordinaire de l'Agence, une assistance opérationnelle aux activités de projets sur le terrain, ainsi que des conseils sur la gestion des projets et l'élaboration de politiques et de stratégies à l'appui des projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA,

k) Saluant l'adoption, le 12 décembre 2012, du plan stratégique de la PATTEC-UA pour la période 2012-2018 et attendant avec intérêt qu'il soit exécuté efficacement,

l) Saluant les progrès réalisés par la PATTEC-UA pour impliquer davantage – outre des organisations internationales comme l'Agence, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé – des organisations non gouvernementales et le secteur privé afin de faire face au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose et de favoriser une agriculture et un développement rural durables (ADRD),

m) Saluant les progrès du projet d'éradication de la mouche tsé-tsé mené au sud de l'Éthiopie, dans la vallée du rift africain, avec l'appui de l'Agence et sous la direction de l'Institut national de lutte et d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose (NICETT), et les progrès accomplis dans l'éradication de la mouche tsé-tsé dans la région des Niayes, au Sénégal,

n) Appréciant les contributions apportées par divers États Membres et des institutions spécialisées des Nations Unies à la lutte contre le problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose en Afrique de l'Ouest, notamment celles apportées par les États-Unis d'Amérique, dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, pour soutenir des projets de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose au Sénégal et au Burkina Faso,

o) Prenant note de la poursuite de la collaboration étroite entre le Secrétariat et le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES), de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), premier centre collaborateur de l'AIEA en Afrique pour

l'utilisation de la technique de l'insecte stérile aux fins de la gestion intégrée des populations de mouches tsé-tsé à l'échelle d'une zone,

p) Saluant les initiatives prises par le Département de la coopération technique de l'Agence et la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture à l'appui de la PATTEC-UA,

q) Saluant les efforts faits par le Secrétariat pour étudier et éliminer les obstacles à l'application de la TIS à la lutte contre la mouche tsé-tsé dans les États Membres africains, par la recherche appliquée et l'élaboration de méthodes, tant en interne que dans le cadre du mécanisme des projets de recherche coordonnée de l'Agence, et

r) Consciente de l'appui continu accordé à la PATTEC-UA par l'Agence, dont fait état le rapport du Directeur général (GC(60)/5, annexe 1),

1. Prie instamment le Secrétariat de continuer d'accorder un rang de priorité élevé au développement agricole des États Membres, et de redoubler d'efforts pour créer des capacités et développer davantage les techniques d'association de la TIS à d'autres méthodes de lutte pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé en Afrique subsaharienne ;

2. Engage les États Membres à aider davantage, par un appui technique, financier et matériel, les États africains à créer des zones exemptes de mouches tsésés, tout en soulignant qu'il importe que la recherche appliquée et l'élaboration et la validation de méthodes au profit des projets opérationnels exécutés sur le terrain soient axées sur les besoins ;

3. Prie le Secrétariat de poursuivre, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires, le financement au moyen du budget ordinaire et du Fonds de coopération technique, pour une assistance cohérente aux projets opérationnels de recours à la TIS, et de renforcer son appui aux activités de R-D et au transfert de technologie dans les États Membres africains afin de compléter les actions qu'ils mènent pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et les étendre ultérieurement ;

4. Prie le Secrétariat de soutenir les États Membres dans le cadre de projets de coopération technique sur la collecte de données de référence, l'élaboration de propositions complètes de projets et la mise en œuvre de projets opérationnels d'éradication de la mouche tsé-tsé appuyés par des experts sur site, la priorité étant donnée au recensement et à l'éradication de populations génétiquement isolées de mouches tsé-tsé ;

5. Encourage le Département de la coopération technique de l'Agence et la Division mixte FAO/AIEA à poursuivre leur collaboration étroite avec la PATTEC-UA dans les domaines convenus dans le mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et l'Agence, signé en novembre 2009 ;

6. Souligne qu'il est nécessaire que l'Agence et d'autres partenaires internationaux, en particulier la FAO et l'OMS, continuent de mener, en synergie, des activités harmonisées, afin d'aider, par des orientations et des services d'assurance de la qualité, la Commission de l'Union africaine et les États Membres à planifier et mettre en œuvre des projets nationaux et sous-régionaux solides et viables dans le cadre de la PATTEC-UA ;

7. Demande à l'Agence et à d'autres partenaires de renforcer la création de capacités dans les États Membres pour qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause sur les stratégies de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose à adopter et rentabiliser le recours à la TIS dans le cadre des campagnes GIREZ ;

8. Prie instamment le Secrétariat et d'autres partenaires de poursuivre la création de capacités et d'examiner la possibilité de créer un partenariat public-privé pour mettre en place et exploiter des centres d'élevage en masse de mouches tsé-tsé afin de fournir, de manière rentable, un grand nombre de mâles stériles à divers programmes sur le terrain ;
9. Encourage les pays ayant opté pour une stratégie de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose avec un élément de TIS à se concentrer dans un premier temps sur les activités de terrain, notamment les lâchers de mâles stériles provenant de centres de production en masse, à l'instar du projet d'éradication mené à bonne fin au Sénégal ;
10. Encourage le Département de la coopération technique de l'Agence et la Division mixte FAO/AIEA à maintenir leur appui à la PATTEC-UA ; et
11. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante et unième session ordinaire (2017).

4.

Plan pour produire de l'eau potable économiquement à l'aide de réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance

La Conférence générale.

- a) Rappelant la résolution GC(58)/RES/13, section 4, « Plan pour produire de l'eau potable économiquement à l'aide de réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance », et les précédentes résolutions de la Conférence générale sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Reconnaissant qu'un approvisionnement suffisant en eau potable salubre est d'une importance vitale pour l'ensemble de l'humanité, comme cela a été souligné dans le programme Action 21 du Sommet de Rio sur le développement et l'environnement, tenu en 1992, et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), et plus récemment dans l'Objectif 6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans le débat en vue de l'application de l'Accord de Paris adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), en décembre 2015, et l'Appel de Rabat « Water for Africa », document final de la Conférence internationale sur l'eau et le climat : « Sécurité hydraulique pour une justice climatique », qui vise à assurer une intégration plus forte de l'eau dans le programme sur le climat avant la COP22, prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue au Maroc en novembre 2016,
- c) Notant que les pénuries d'eau potable suscitent de plus en plus de préoccupations dans de nombreuses régions du monde en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'industrialisation accrues, et des effets des changements climatiques,
- d) Soulignant la nécessité impérieuse d'une coopération régionale et internationale pour aider à résoudre le grave problème des pénuries d'eau potable, en particulier grâce au dessalement de l'eau de mer,
- e) Reconnaissant qu'un certain nombre d'États Membres ont exprimé leur intérêt pour participer à des activités relatives au dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire,

- f) Notant que le dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire a été démontré avec succès dans le cadre de divers projets menés dans certains États Membres, tant pour l'eau potable que pour l'eau industrielle, et est généralement rentable, et reconnaissant dans le même temps que les aspects économiques de la mise en œuvre dépendront de facteurs propres aux sites,
- g) Prenant note avec satisfaction des diverses activités menées par le Secrétariat en coopération avec les États Membres et organisations internationales intéressés, qui sont présentées dans le rapport du Directeur général publié sous la cote GC(60)/5,
- h) Prenant note de l'élargissement récent des compétences du Groupe de travail technique sur le dessalement nucléaire (TWG-ND) pour englober la gestion intégrée des ressources en eau et, plus particulièrement, l'utilisation efficace de l'eau dans les installations nucléaires,
- i) Notant que le Secrétariat a publié en 2015 un document technique de l'AIEA (IAEA-TECDOC-1753), qui documente les résultats du projet de recherche coordonnée (PRC) sur les nouvelles technologies de dessalement de l'eau de mer utilisant l'énergie nucléaire, et notant aussi que des progrès ont été faits dans l'élaboration d'un rapport fournissant des orientations générales sur les options de cogénération et évaluant les aspects économiques associés à ces options, et de rapports intitulés « Opportunities for Cogeneration with Nuclear Energy » et « Industrial Applications of Nuclear Energy » (en cours de publication),
- j) Notant en outre le lancement d'une nouvelle version du logiciel d'évaluation économique du dessalement (DEEP) 5.1, en janvier 2015, qui inclut une nouvelle option pour l'analyse de sensibilité, la comparaison de cas, ainsi qu'une fonction optimisée pour un accès plus rapide et plus facile, et le lancement d'une version actualisée de l'ensemble des outils de dessalement nucléaire,
- k) Notant que le PRC sur l'utilisation de systèmes avancés de dessalement à basse température en renfort de centrales nucléaires et d'applications non électriques avance comme prévu, deux réunions de coordination de la recherche ayant été tenues en 2014 et en 2015,
- l) Rappelant avec satisfaction que l'Agence a créé un programme pour aider les pays en développement à étudier les questions relatives à l'économie, à la sûreté, à la fiabilité et aux mesures techniques antiprolifération pour ce qui est de l'utilisation des réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP) pour la production d'eau potable, et
- m) Prenant note des efforts déployés par le Directeur général pour solliciter des fonds supplémentaires en faveur du dessalement nucléaire,
1. Prie le Directeur général de poursuivre les consultations et de renforcer les contacts avec les États Membres intéressés, les organismes compétents des Nations Unies, les organismes de développement régionaux et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales appropriées au sujet d'activités relatives au dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire ;
 2. Encourage le TWG-ND à continuer de servir de cadre pour des activités de conseil et d'examen concernant le dessalement nucléaire ;
 3. Souligne la nécessité d'une coopération internationale pour la planification et l'exécution de programmes de démonstration en matière de dessalement nucléaire, par le biais de projets nationaux et régionaux ouverts à la participation de tout pays intéressé ;

4. Prie le Directeur général, sous réserve que des ressources soient disponibles :
 - a) de continuer à organiser des réunions techniques et des ateliers de formation régionaux, d'utiliser d'autres mécanismes disponibles pour diffuser des informations sur le dessalement nucléaire et la gestion de l'eau à l'aide de RFMP, et d'entreprendre davantage d'activités visant à mieux établir comment les réacteurs existants peuvent offrir des options de cogénération ;
 - b) de publier un rapport technique concernant les responsabilités des vendeurs et des utilisateurs participant à des projets de dessalement nucléaire, et évaluant différents scénarios de cogénération ; et
 - c) d'intensifier les activités du Secrétariat en matière de création de capacités (notamment la formation pratique et théorique) pour les projets de dessalement nucléaire afin de combler l'écart entre utilisateurs/vendeurs/exploitants/organismes de réglementation ;
5. Invite le Directeur général à mobiliser des fonds auprès de sources extrabudgétaires pour servir de catalyseur et contribuer à l'exécution de toutes les activités de l'Agence relatives au dessalement nucléaire et à la cogénération, ainsi qu'au développement de RFMP innovants ;
6. Prie le Directeur général de prendre note du rang de priorité élevé qu'un nombre croissant d'États Membres intéressés accordent au dessalement nucléaire de l'eau de mer lors du processus d'élaboration du programme et budget de l'Agence ; et
7. Prie en outre le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-deuxième session ordinaire (2018) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

5.

Renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions GC(58)/RES/13.A.5, GC(56)/RES/12.A.4, GC(54)/RES/10.A.4 et GC(52)/RES/12.A.5 intitulées « Renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture » et sa résolution GC(51)/RES/14 intitulée « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires »,
- b) Reconnaissant le rôle central du développement agricole dans l'accélération de la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable (ODD), en particulier celui qui vise à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable,
- c) Reconnaissant que les grandes tendances mondiales qui façonneront le développement agricole à moyen terme comprennent l'augmentation de la demande alimentaire, la persistance de l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'impact du changement climatique,
- d) Notant que l'Accord de Paris sur les changements climatiques reconnaît la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques,

- e) Notant que, d'après la publication de la FAO intitulée « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015 », la faim demeure un défi quotidien pour 795 millions d'habitants de la planète, dont 780 millions vivent dans les régions en développement,
- f) Notant les bienfaits que procure l'application pacifique des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture et l'importance de rendre accessibles les technologies appropriées, en particulier aux États Membres en développement,
- g) Appréciant les travaux de la Division mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (Division mixte FAO/AIEA) chargée de la mise au point et de l'application de techniques nucléaires et connexes dans l'alimentation et l'agriculture et se félicitant que les deux organisations aient réaffirmé leur engagement en faveur de leur partenariat de longue date en signant en 2013 des arrangements révisés relatifs aux activités de la Division mixte FAO/AIEA,
- h) Affirmant la synergie et la contribution de ce partenariat unique entre la FAO et l'Agence dans le cadre de la Division mixte FAO/AIEA, à la sécurité alimentaire dans le monde et au développement durable de l'agriculture,
- i) Notant que le cadre stratégique de la FAO est axé sur cinq objectifs stratégiques, rationalisant ses priorités, ses résultats et l'allocation des ressources pour accélérer l'éradication de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté, et l'utilisation durable des ressources naturelles,
- j) Exprimant sa satisfaction des travaux menés par le Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf et notant l'importance de laboratoires adaptés à l'utilisation prévue, qui soient conformes aux normes de santé et de sûreté et qui disposent de l'infrastructure appropriée,
- k) Reconnaissant qu'il est important que l'Agence dispose de capacités de niveau de biosécurité 3 (BSL3) pour aider les États Membres à lutter contre les maladies animales et les zoonoses transfrontalières, appréciant la bonne coopération avec les autorités autrichiennes, en particulier avec l'Agence autrichienne pour la santé et la sécurité sanitaire des aliments (AGES) qui donne libre accès à sa nouvelle installation BSL3, et se félicitant de la réflexion de l'Agence en vue de la création d'une extension de cette installation appartenant à l'AIEA,
- l) Félicitant le Secrétariat de l'appui effectif fourni à des États Membres pour lutter contre des maladies animales et des zoonoses nouvelles et réémergentes telles que la peste des petits ruminants, la peste porcine, la fièvre aphteuse, la maladie à virus Ebola, la grippe aviaire, la fièvre catarrhale ovine et la dermatose nodulaire contagieuse en Afrique, en Asie et en Europe,
- m) Félicitant le Secrétariat pour le renforcement du réseau VETLAB de laboratoires de diagnostic vétérinaire nationaux en Afrique, en Asie et en Europe,
- n) Notant les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer les capacités nationales et régionales en matière de caractérisation génétique des animaux axée sur la sélection aux fins du développement durable dans le contexte de la résistance aux maladies et de la tolérance aux changements climatiques, et pour appuyer le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques,
- o) Notant les efforts déployés par le Secrétariat dans le domaine du recensement et de l'inclusion d'aliments, de fourrages, de résidus de cultures et de sous-produits industriels moins connus et non conventionnels aux fins de l'accroissement durable de la production d'aliments d'origine animale,

- p) Notant avec appréciation l'éradication de la mouche méditerranéenne des fruits sur 300 000 hectares de terres au Guatemala, ce qui a facilité l'exportation de fruits et de légumes frais aux États-Unis d'Amérique et sur d'autres marchés internationaux à forte valeur, non touchés par la mouche méditerranéenne des fruits,
- q) Saluant le soutien de l'Agence à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA), qui enregistre d'excellents résultats dans l'éradication de la mouche tsé-tsé dans la région des Niayes au Sénégal et qui contribue à la réduction des populations de mouches tsé-tsé et de la maladie qu'elles transmettent dans plusieurs États Membres affectés, dont 10 000 km² dans le sud de la vallée du Rift en Éthiopie, ce qui a permis d'accroître l'élevage productif et de créer des possibilités de développement agricole et rural durable, profitant à des milliers d'éleveurs,
- r) Appréciant le résultat majeur obtenu par la Division mixte FAO/AIEA et le programme de coopération technique de l'Agence avec la mise au point de variétés mutantes de blé résistant à Ug99, cause de la rouille noire du blé,
- s) Félicitant l'Agence et la FAO de décerner ensemble des prix d'excellence et de performance exemplaire à des phytogénéticiens et à des établissements d'États Membres pour des résultats exceptionnels en sélection par mutation et leur contribution à la sécurité alimentaire mondiale,
- t) Félicitant l'Agence de son rôle clé dans l'ère post- peste bovine, y compris de sa contribution à la séquestration du virus de la peste bovine susceptible de s'échapper d'installations de diagnostic et de production et de stockage de vaccins, ainsi qu'au maintien de capacités et de compétences mondiales en diagnostic, et de son appui à la création de capacités nationales et régionales, à l'amélioration des études épidémiologiques et de la gestion des données et à la mise en place de réseaux pertinents pour combattre et éliminer d'autres maladies du bétail et zoonoses,
- u) Félicitant l'Agence pour son rôle exemplaire dans le renforcement des interventions en cas d'urgence nucléaire dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et pour son adaptation des techniques nucléaires et connexes à cet égard,
- v) Applaudissant les travaux de R-D déterminés par la demande menés par les Laboratoires FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf sur l'application de la technique de l'insecte stérile (TIS) aux moustiques vecteurs de maladies, l'utilisation des techniques isotopiques pour la lutte contre l'érosion des sols, la gestion des terres et de l'eau, l'agriculture intelligente face au climat, la réduction des gaz à effet de serre, l'analyse scientifique et la traçabilité des aliments et le contrôle des contaminants afin d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, les recherches sur les vaccins irradiés pour animaux, et l'application des isotopes stables comme traceurs et pour l'amélioration des méthodes de diagnostic des maladies animales,
- w) Applaudissant à l'appui fourni par le Secrétariat à 65 pays africains, asiatiques, européens et latino-américains pour l'élaboration de stratégies de conservation des sols utilisant des techniques faisant appel aux radionucléides provenant des retombées pour assurer une production agricole durable et atténuer les effets du changement climatique,
- x) Saluant les travaux de recherche déterminés par la demande sur la mise au point d'outils de communication destinés à améliorer la prise de décisions dans la gestion de l'eau agricole en Afrique, et la nouvelle plateforme de visualisation en vue de la préparation et de la conduite

des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique pour l'alimentation et l'agriculture, et

y) Reconnaissant que la demande d'assistance technique par les États Membres dans le domaine des applications nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture reste élevée, comme il ressort du soutien scientifique et technique apporté par la Division mixte FAO/AIEA à 278 projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique et à 28 projets de recherche coordonnée,

1. Prie instamment le Secrétariat d'intensifier, de manière intégrée et holistique, ses efforts visant à réduire l'insécurité alimentaire dans les États Membres et d'accroître sa contribution pour ce qui est d'augmenter la productivité et la durabilité agricoles par le développement et l'application intégrée de la science et de la technologie nucléaires ;
2. Encourage le Secrétariat, et en particulier la Division mixte FAO/AIEA, à continuer de jouer son rôle unique de renforcement de la capacité des États Membres dans l'utilisation des techniques nucléaires et connexes pour améliorer la sécurité alimentaire et l'agriculture durable par la coopération internationale dans les activités de recherche, de formation et de sensibilisation ;
3. Prie instamment le Secrétariat d'étudier les retombées des changements climatiques sur l'alimentation et l'agriculture grâce à l'utilisation de techniques nucléaires, la priorité étant de s'adapter aux effets des changements climatiques et de les atténuer, y compris dans la gestion des sols et de l'eau, par la mise au point d'outils et de solutions technologiques destinés à renforcer la résilience des sols et à lutter contre la dégradation des terres, et prie le Secrétariat de mener de nouvelles activités pour répondre aux défis des changements climatiques dans le cadre d'une « agriculture intelligente face au climat » ;
4. Encourage le Secrétariat, compte tenu de la tendance mondiale à la résistance aux antimicrobiens et de ses effets sur la santé humaine et animale, à conjuguer ses efforts à ceux de la communauté internationale en vue de répondre aux préoccupations que suscite la résistance aux antimicrobiens dans le monde, par exemple en menant des recherches sur cette résistance au moyen de méthodes, d'outils ou de techniques moléculaires nucléaires ou isotopiques ;
5. Prie instamment la Division mixte FAO/AIEA de continuer à mettre en place des réseaux de laboratoires pour renforcer l'appui à la lutte contre les maladies animales transfrontières (TAD) (p. ex. VETLAB) et à leur éradication, et à la sécurité sanitaire des aliments, y compris l'application de techniques nucléaires et non nucléaires appropriées et compétitives en santé animale et en sécurité sanitaire des aliments, et, avec la participation des diverses parties prenantes, de renforcer les programmes nationaux et les réseaux de laboratoires ;
6. Demande au Secrétariat de renforcer la création de capacités dans les États Membres, notamment en s'attaquant aux maladies animales et aux zoonoses transfrontières qui peuvent constituer une menace biologique pour la population et ses moyens de subsistance, en cas de propagation accidentelle ou délibérée dans l'environnement, et encourage l'Agence à poursuivre, en consultations avec les États Membres, sa réflexion en vue de la création d'une extension appartenant à l'AIEA du laboratoire BSL3 de l'AGES en vue de renforcer la création de capacités dans les États Membres en réponse à ces menaces mondiales ;
7. Encourage la Division mixte FAO/AIEA, y compris les Laboratoires FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf, à poursuivre leurs travaux très utiles pour la fourniture d'une formation et de services déterminés par la demande et les activités de R-D appliquée ;
8. Prie le Secrétariat d'œuvrer à la rénovation des Laboratoires FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf, avec les autres unités programmatiques des laboratoires du Département

des sciences et des applications nucléaires, pour faire en sorte que des laboratoires adaptés à l'utilisation prévue soient aussi à l'avenir dans une situation optimale pour aider les États Membres dans leurs activités de recherche-développement ;

9. Prie instamment le Secrétariat de continuer de renforcer ses activités dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture par des initiatives de création de capacités interrégionales, régionales et nationales, et d'accélérer encore le transfert durable de technologie vers les États Membres en développement ;

10. Exprime son appréciation pour les contributions financières et extrabudgétaires versées par des États Membres et d'autres parties prenantes à l'appui, notamment, du programme de l'Agence relatif à l'alimentation et l'agriculture, et encourage les États Membres à contribuer, en particulier dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, aux activités relatives à l'alimentation et à l'agriculture, et à continuer de soutenir ces activités en finançant des projets qui amélioreront encore la productivité agricole tout en protégeant des ressources naturelles qui se raréfient ;

11. Prie instamment le Secrétariat de redoubler d'efforts pour mobiliser un financement extrabudgétaire pour l'amélioration de l'infrastructure et des équipements et la modernisation des laboratoires de Seibersdorf, en particulier des Laboratoires FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie, de façon qu'ils puissent répondre aux besoins croissants et changeants des États Membres, et encourage particulièrement les États Membres à verser des contributions à l'appui du projet ReNuAL+ ;

12. Prie instamment le Secrétariat, dans ses efforts de mobilisation de ressources pour le projet ReNuAL, de tirer parti de l'expérience étendue de la FAO en matière de mobilisation de ressources extrabudgétaires et encourage le Secrétariat à faire en sorte que du personnel pertinent de la FAO collabore étroitement avec le personnel de l'Agence à cet égard ;

13. Encourage le Secrétariat à renforcer encore son partenariat avec la FAO et à continuer d'ajuster et d'adapter ses services de mise au point de technologie, de création de capacités et de transfert de technologie pour répondre aux demandes et aux besoins des États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, compte tenu en particulier des objectifs stratégiques de la FAO ;

14. Apprécie les activités continues du Secrétariat en matière de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, en particulier dans les domaines des contre-mesures agricoles et des stratégies de remédiation pour atténuer les effets immédiats et à long terme d'une contamination par des radionucléides, et prie instamment le Secrétariat d'élaborer des techniques, des manuels, des protocoles et des orientations pour renforcer la capacité des États Membres de faire face à une contamination par des radionucléides dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture ;

15. Encourage la Division mixte FAO/AIEA à continuer de réagir aux grandes tendances mondiales en matière de développement agricole afin d'assurer, dans toute la mesure possible, une résilience accrue des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans l'agriculture, y compris l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ;

16. Prie instamment le Secrétariat d'intensifier encore ses efforts de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour renforcer ses activités de recherche relatives à la préparation et à la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire, en mettant particulièrement l'accent sur l'alimentation et l'agriculture ; et

17. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-deuxième session ordinaire (2018).

6.

Rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf

La Conférence générale,

- a) Rappelant le paragraphe 9 de la résolution GC(55)/RES/12.A.1, dans lequel elle a demandé au Secrétariat, de même qu'aux États Membres, de consentir des efforts pour moderniser les laboratoires des applications nucléaires (NA) de l'Agence à Seibersdorf, pour faire en sorte qu'un maximum d'atouts soient mis à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement,
- b) Rappelant en outre les autres résolutions demandant que les laboratoires de NA à Seibersdorf soient pleinement adaptés à l'utilisation prévue (comme la résolution GC(56)/RES/12.A.2 relative à la mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins de l'éradication et/ou de la réduction des populations de moustiques vecteurs du paludisme, la résolution GC(57)/RES/12.A.3 relative à l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA), la résolution GC(56)/RES/12.A.4 sur le renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, la résolution GC(57)/RES/9.13 relative aux incidents nucléaires et radiologiques et à la préparation et la conduite des interventions d'urgence, et la résolution GC(57)/RES/11 relative au renforcement des activités de coopération technique),
- c) Consciente des applications croissantes, ayant des avantages économiques et environnementaux, des technologies nucléaires et radiologiques dans une grande variété de domaines, du rôle vital que les laboratoires de NA à Seibersdorf jouent dans la démonstration et la mise au point de technologies nouvelles et dans leur déploiement dans les États Membres, et de l'augmentation considérable des cours correspondants et de la fourniture de services techniques ces dernières années,
- d) Reconnaissant avec appréciation le rôle de premier plan au niveau mondial des laboratoires de NA à Seibersdorf pour la mise en place de réseaux mondiaux de laboratoires dans plusieurs domaines, comme les réseaux de lutte contre les maladies animales appuyés par l'intermédiaire de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, de l'initiative concernant le Fonds pour la renaissance africaine et de nombreuses autres initiatives,
- e) Reconnaissant en outre que les laboratoires de NA à Seibersdorf ont un besoin urgent de modernisation afin de répondre à l'évolution et à la complexité des demandes qui leur sont adressées et aux besoins croissants des États Membres et de suivre le rythme toujours plus rapide du progrès technologique,
- f) Soulignant l'importance de laboratoires adaptés à l'utilisation prévue qui soient conformes aux normes de santé et de sûreté et disposent de l'infrastructure appropriée,
- g) Appuyant l'initiative du Directeur général concernant la modernisation des laboratoires de NA à Seibersdorf, annoncée dans sa déclaration à la 56^e session ordinaire de la Conférence générale,
- h) Rappelant sa résolution GC(56)/RES/12.A.5, et en particulier le paragraphe 4, dans lequel elle prie le Secrétariat « d'élaborer un vaste plan d'action stratégique pour la modernisation des laboratoires de NA à Seibersdorf, de proposer un concept et une méthodologie pour le

programme de modernisation à court, moyen et long termes et de tracer la vision et le rôle futur de chacun des huit laboratoires de NA »,

i) Rappelant en outre le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs (GC(57)/INF/11), qui présente les activités et les services des laboratoires de NA à Seibersdorf bénéficiant aux États Membres et à d'autres parties prenantes, quantifie les projections concernant les besoins et les demandes futurs des États Membres et identifie les lacunes actuelles et celles auxquelles on peut s'attendre à l'avenir,

j) Accueillant avec satisfaction le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs sur la stratégie de rénovation des laboratoires des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf (GOV/INF/2014/11), appelée projet ReNuAL, qui présente les éléments et les exigences en matière de ressources nécessaires pour faire en sorte que les laboratoires soient adaptés à l'utilisation prévue et qui doit être mise en œuvre sur la période 2014-2017 avec un budget cible de 31 millions d'euros, et l'additif à cette stratégie (GOV/INF/2014/11/Add.1), appelé ReNuAL Plus (ReNuAL+), qui fournit une mise à jour de celle-ci en définissant les éléments additionnels, figurant au paragraphe 15 de la stratégie, et la réflexion de l'Agence en vue de la création de ses propres capacités de biosécurité de niveau 3 (BSL3),

k) Se félicitant en outre du rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs figurant à l'annexe 2 du document GOV/2016/34-GC(60)/5 sur les progrès réalisés dans la préparation et l'exécution du projet ReNuAL depuis la 59^e session de la Conférence générale,

l) Notant la finalisation des conceptions du nouveau Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs, du nouveau bâtiment du Laboratoire modulaire polyvalent (FML) et de la nouvelle casemate pour l'accélérateur linéaire médical, préparatifs finals avant le début de la construction, les travaux sur l'infrastructure du site ayant débuté en mars 2016,

m) Notant en outre le document GOV/INF/2016/4 « Le projet de rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) », qui fournit aux États Membres des informations actualisées sur les progrès et décrit la portée révisée du projet,

n) Reconnaissant que la portée révisée du projet ReNuAL inclut maintenant, dans le budget cible de 31 millions d'euros, la construction complète de la structure du Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs et autant de son intérieur que possible, la construction et l'achèvement complet de deux des trois ailes du FML initialement prévues, la majeure partie de l'infrastructure requise et une partie du matériel requis,

o) Notant que certains éléments de la stratégie ReNuAL définie dans le document GOV/INF/2014/11, « Stratégie de rénovation des laboratoires des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf », ont été transférés à ReNuAL+,

p) Notant en outre que le contrat de construction a été attribué en mars 2016 et que les travaux relatifs au Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs et au FML ont commencé en juillet 2016, le premier devant être entièrement construit et environ 60 % de son intérieur devant être achevé d'ici décembre 2017, et les deux ailes du FML ainsi que l'infrastructure requise devant être achevées d'ici le deuxième semestre de 2018,

q) Reconnaissant qu'il est important que l'Agence dispose de capacités BSL3 pour aider les États Membres à lutter contre les maladies animales et les zoonoses transfrontalières et appréciant la bonne coopération avec les autorités autrichiennes, en particulier avec l'Agence autrichienne pour la santé et la sécurité sanitaire des aliments (AGES) qui a commencé à accorder libre accès à sa nouvelle installation BSL3 à Mödling, ce qui renforce la capacité de l'Agence de fournir une assistance accrue aux États Membres pour la lutte contre les maladies

animales et les zoonoses transfrontalières, et notant en outre l'offre du gouvernement autrichien concernant un ensemble englobant les terrains, l'infrastructure et des services techniques, évalué, selon lui, à 2 millions d'euros, pour permettre à l'Agence d'établir ses propres capacités BSL3 dans la même installation à Mödling,

r) Se félicitant que depuis le début de la 59^e session de la Conférence générale, 20 contributions financières au projet ReNuAL aient été annoncées, promises ou fournies bilatéralement par 18 États Membres et collectivement dans le cas de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA), qui comprend 39 États Membres, pour un montant total d'environ 13,2 millions d'euros sur les 20,6 millions d'euros de fonds extrabudgétaires requis pour le financement complet du projet ReNuAL,

s) Se félicitant en outre des contributions financières et en nature ainsi que de la mise à disposition d'experts à titre gracieux pour l'exécution du projet ReNuAL, par les 25 États Membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République de Corée, Royaume-Uni et Suisse, ainsi que par l'AFRA, pour appuyer encore la mise en œuvre complète du projet,

t) Prenant acte des efforts du groupe officieux d'États Membres, dit des « Amis de ReNuAL », qui participent activement à la mobilisation de ressources pour le projet et encourageant tous les États Membres en mesure de le faire à fournir des ressources pour appuyer les activités,

u) Consciente en outre des efforts bilatéraux et régionaux déployés pour mobiliser des ressources, comme le colloque sur les applications nucléaires au service du développement durable dans les États Membres siégeant au Conseil de coopération du Golfe qui s'est tenu au Koweït, en février 2016, ainsi que des efforts visant à attirer l'appui de donateurs non traditionnels, notamment de fabricants de matériel, de fondations et d'associations industrielles, qui ont permis d'accomplir des progrès importants dans la collaboration avec les fabricants pour la mise au point des modalités d'un prêt gratuit de matériel,

v) Soulignant que l'achèvement des éléments du projet ReNuAL qui ont été transférés au ReNuAL+ dans le document GOV/INF/2016/4, en particulier l'achèvement complet du Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs et du FML ainsi que la construction de la casemate du Laboratoire de dosimétrie, devraient être la première priorité de la mobilisation de ressources,

w) Notant que la planification des éléments initiaux de ReNuAL+ tel que défini dans le document GOV/INF/2014/11/Add.1 se poursuit, et

x) Notant avec satisfaction que l'exécution du projet ReNuAL a commencé avec un budget initial de 2,6 millions d'euros par an au titre du Programme et budget de l'Agence pour 2014-2015, et 2,5 millions d'euros en 2016, ainsi que 2,5 millions d'euros prévus pour 2017 dans le Programme et budget pour 2016-2017,

1. Souligne la nécessité, en conformité avec le Statut, de poursuivre les activités de recherche-développement adaptative de l'Agence dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires où l'Agence a un avantage comparatif, et de maintenir l'accent sur les initiatives de renforcement des capacités et la fourniture de services techniques pour satisfaire les besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement durable ;

2. Prie le Secrétariat de tout faire pour que, compte tenu de l'importance des laboratoires de NA à Seibersdorf au sein de l'Agence, les besoins urgents et les demandes futures des États Membres en ce qui concerne les services de ces laboratoires soient satisfaits dans le cadre de l'objectif global de financement du projet de rénovation ;
3. Encourage le Secrétariat à continuer d'appliquer les principales recommandations du Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires (SAGNA) concernant la priorité à accorder au réaménagement et au développement de l'infrastructure, notamment des bâtiments, des mesures de sûreté et de sécurité, et de l'administration, et à faire en sorte que le projet aboutisse à des laboratoires pleinement adaptés à l'utilisation prévue qui répondent aux besoins des États Membres ;
4. Encourage le Secrétariat à continuer d'explorer les possibilités de financement extrabudgétaire par des donateurs non traditionnels et d'évaluer le potentiel de collaboration avec le secteur privé, dans le cadre des règles et règlements financiers et administratifs de l'Agence, afin de mettre en place des arrangements à coût faible ou nul pour l'acquisition d'équipements ;
5. Demande au Secrétariat de continuer d'appliquer une stratégie de mobilisation de ressources spécifique au projet pour rechercher des ressources auprès des États Membres, de fondations et du secteur privé, encourage la constitution de partenariats avec eux et encourage en outre le Secrétariat à envisager de consacrer au projet des ressources financières provenant d'économies ou de gains d'efficacité, en consultation avec les États Membres ;
6. Demande également au Secrétariat de continuer à concevoir des ensembles ciblés de mobilisation de ressources qui permettent de faire concorder l'intérêt des donateurs potentiels avec les besoins de ReNuAL+, en donnant la priorité aux éléments qui étaient initialement dans la portée ajustée du projet ReNuAL et sont maintenant passés dans le ReNuAL+ ;
7. Prie le Secrétariat de fournir des informations sur les ressources financières requises pour la mise en œuvre future et d'indiquer où des ressources sont nécessaires pour respecter le calendrier d'exécution ;
8. Invite les États Membres à prendre des engagements financiers et à apporter des contributions financières, ainsi que des contributions en nature en temps utile, à faciliter la coopération avec d'autres partenaires, le cas échéant, y compris les fondations et le secteur privé, pour que l'achèvement du Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs avec toutes ses fonctionnalités, ainsi que la construction de la troisième aile du FML avec toutes ses fonctionnalités, puissent commencer dès que possible pour garantir des économies ;
9. Prie le Secrétariat d'entreprendre des activités de planification afin de définir de manière appropriée les éléments requis pour achever la rénovation des laboratoires de NA telle que définie dans le document GOV/INF/2014/11/Add.1 ;
10. Invite en outre les États Membres, sur la base des informations disponibles grâce aux efforts actuels de planification du Secrétariat, à apporter les contributions appropriées pour appuyer l'achèvement de la rénovation des laboratoires de NA à Seibersdorf, comme prévu dans l'additif à la stratégie de rénovation des laboratoires des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf (GOV/INF/2014/11), de façon que les éléments de ReNuAL+ soient mis en œuvre le plus tôt possible, en consultation avec les États Membres ;
11. Encourage les « Amis de ReNuAL », sous la coprésidence de l'Afrique du Sud et de l'Allemagne, et tous les États Membres à continuer d'appuyer l'exécution du projet en mettant l'accent sur la mobilisation de ressources dans les délais voulus ; et

12. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa soixante et unième session (2017).

B. Applications nucléaires énergétiques

1. En général

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(59)/RES/12 et ses résolutions précédentes sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- c) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence sont notamment « d'encourager et de faciliter, dans le monde entier, l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine », « de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques » et « de développer les échanges et les moyens de formation de savants et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques », y compris la production d'énergie électrique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- d) Rappelant qu'il importe de faire participer les États Membres au processus de rédaction et de publication des documents importants sur l'énergie nucléaire,
- e) Notant que, dans la présente résolution, l'expression pays qui développent leur programme désigne principalement les pays qui relancent un programme électronucléaire existant et qui désormais envisagent ou ont mis en chantier une ou plusieurs centrales nucléaires modernes,
- f) Notant l'utilité que conservent les plans de travail intégrés (PTI), qui constituent un cadre opérationnel pour la fourniture par l'Agence d'une assistance optimisée à l'appui des États Membres ayant des programmes nucléaires nationaux nouveaux ou en expansion, et qui dans ce dernier cas sont surtout des pays qui relancent leur programme,
- g) Reconnaissant la valeur de la contribution du Secrétariat et de sa Section du développement de l'infrastructure nucléaire, qui appliquent une approche coordonnée pour aider les États Membres dans le domaine de l'infrastructure nucléaire,
- h) Notant les mesures qui ont été prises par le Secrétariat et les États Membres ayant des programmes électronucléaires, compte tenu des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, pour renforcer la robustesse de leurs centrales nucléaires et de leurs installations du cycle du combustible, ainsi que l'efficacité humaine et organisationnelle, et soulignant qu'il faut assurer un soutien technique compétent à chaque étape de la durée de vie d'une centrale nucléaire pour un fonctionnement sûr et fiable,
- i) Rappelant que le lancement, le maintien et l'expansion d'un programme électronucléaire requièrent l'élaboration, la mise en place et l'amélioration continue d'une infrastructure appropriée pour assurer l'utilisation sûre, sécurisée, efficiente et durable de l'électronucléaire et l'application des normes les plus élevées de sûreté nucléaire tenant compte des normes et orientations pertinentes de l'Agence et des instruments internationaux pertinents, ainsi qu'un

engagement ferme à long terme des autorités nationales à mettre en place et à maintenir cette infrastructure,

j) Reconnaissant l'intérêt croissant dans un certain nombre d'États Membres pour les modèles de réacteurs de la prochaine génération,

k) Encourageant les États Membres intéressés – les détenteurs comme les utilisateurs de technologies – à examiner conjointement comment progressent les innovations concernant les réacteurs nucléaires, les cycles du combustible et les approches institutionnelles, comme dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO),

l) Reconnaissant que les réacteurs modulaires/de faible ou moyenne puissance (RFMP) pourraient être bien adaptés aux petits réseaux électriques de nombreux États Membres en développement ayant une infrastructure moins développée, et que pour certains États Membres développés ils pourraient être un moyen de remplacer des sources d'énergie de faible et moyenne puissance obsolètes, vieillissantes ou émettant beaucoup de carbone, et prenant note du rôle important que les RFMP pourraient jouer dans les systèmes de chauffage urbain, de dessalement et de production d'hydrogène à l'avenir, et de leur potentiel pour des systèmes énergétiques innovants,

m) Rappelant que la mise au point de systèmes innovants à neutrons rapides, de cycles fermés du combustible et de cycles nouveaux (p. ex. thorium, uranium recyclé) était considérée par beaucoup comme une étape vers un approvisionnement énergétique durable à long terme, qui peut contribuer à l'extension de la durée de disponibilité des ressources en combustible nucléaire et à des solutions efficaces de gestion des déchets nucléaires,

n) Notant le nombre croissant d'États Membres qui demandent conseil sur la prospection des ressources d'uranium et sur l'extraction et la préparation du minerai pour produire de l'uranium de manière sûre, sécurisée et efficace tout en réduisant le plus possible l'impact environnemental, et reconnaissant l'importance de l'assistance de l'Agence dans ce domaine,

o) Notant qu'il importe de recenser les ressources en uranium non découvertes ou secondaires et soulignant la nécessité d'appuyer la remédiation des mines d'uranium, dans le cadre d'un programme nucléaire durable,

p) Se félicitant de la signature d'un accord avec l'État hôte entre l'Agence et le Kazakhstan et de la signature d'un accord de transit entre l'Agence et la Fédération de Russie à l'appui de la mise en place de la banque de la banque d'uranium faiblement enrichi (UFE),

q) Prenant note de la décision de construire une nouvelle installation spéciale, en coopération avec le Kazakhstan, pour assurer le fonctionnement de la future banque d'UFE selon les normes de sûreté et de sécurité et les orientations sur la sécurité nucléaire de l'AIEA,

r) Notant aussi le fonctionnement de la réserve d'UFE d'Angarsk (Fédération de Russie), contenant 120 tonnes d'UFE, sous l'égide de l'Agence,

s) Consciente de l'existence de la banque américaine pour un approvisionnement assuré en combustible, banque d'environ 230 tonnes d'UFE devant répondre à des ruptures d'approvisionnement dans des pays ayant des programmes nucléaires civils pacifiques,

t) Reconnaissant que le rôle que la gestion efficace du combustible usé et des déchets radioactifs devrait jouer en évitant d'imposer des fardeaux indus aux générations futures, et reconnaissant aussi que même si chaque État Membre devrait, dans la mesure où cela est

compatible avec la sûreté de la gestion de ces matières, stocker définitivement les déchets radioactifs qu'il produit, dans certaines circonstances, une gestion sûre et efficace du combustible usé et des déchets radioactifs pourrait être favorisée par des accords entre États pour utiliser des installations situées dans l'un d'entre eux dans l'intérêt de tous,

u) Soulignant l'importance des normes de sûreté de l'AIEA relatives à la gestion des déchets nucléaires et du combustible usé et les avantages d'une coopération étroite avec des organisations internationales,

v) Reconnaissant que la création d'une infrastructure solide de sûreté, de sécurité et de non-prolifération dans les États qui envisagent de se doter de centrales nucléaires est vitale pour tout programme nucléaire et soulignant que l'utilisation de l'électronucléaire doit s'accompagner à tous les stades d'engagements relatifs à l'application continue des normes les plus élevées de sûreté et de sécurité pendant toute la durée de vie des centrales nucléaires, et de garanties effectives, conformes à la législation nationale et aux obligations internationales respectives des États, et saluant l'assistance de l'Agence dans ces domaines,

w) Soulignant la nécessité d'une gestion efficace du combustible usé et des déchets radioactifs, du déclassé et de la remédiation de manière sûre et durable, et confirmant le rôle important de la science et de la technologie pour ce qui est de relever continuellement ces défis, en particulier grâce à des innovations,

x) Prenant acte des efforts continus et des progrès qui ont été faits sur le site de Fukushima Daiichi, tout en notant les énormes enjeux qui subsistent en ce qui concerne le déclassé, la remédiation environnementale et la gestion des déchets radioactifs,

y) Reconnaissant qu'il est important que les États Membres qui choisissent de recourir à l'électronucléaire engagent avec le public un dialogue transparent reposant sur des données scientifiques,

z) Reconnaissant que le nombre croissant de réacteurs mis à l'arrêt accroît la nécessité de recueillir des données d'expérience et d'élaborer des méthodes et des techniques adéquates pour le déclassé, la remédiation environnementale et la gestion d'importantes quantités de déchets radioactifs, y compris d'eau contaminée, dus à d'anciennes pratiques et à des accidents radiologiques ou nucléaires,

aa) Notant les progrès réalisés dans le domaine du stockage définitif en formations géologiques profondes du combustible nucléaire usé ou des déchets hautement radioactifs, et notant aussi l'importance vitale de la participation des autorités nationales, y compris les organismes de réglementation, afin de renforcer l'engagement des parties prenantes,

bb) Reconnaissant la nécessité pour les États Membres d'évaluer et de gérer les engagements financiers qui sont requis pour la planification et l'exécution de programmes de gestion des déchets radioactifs, y compris le stockage définitif,

cc) Saluant les efforts continus du Secrétariat pour faciliter le stockage en puits sûr et efficace des sources radioactives scellées retirées du service et prenant note de l'engagement du Canada d'assister les projets exécutés au Ghana et en Malaisie,

dd) Prenant note du Service d'examen intégré portant sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassé et la remédiation (ARTEMIS) de l'Agence et se félicitant des demandes présentées par l'Australie, la Pologne et la France, qui souhaitent accueillir une mission en 2017, et par l'Espagne, qui souhaite en accueillir une en 2018,

- ee) Reconnaissant le succès de la Conférence internationale sur la progression de la mise en œuvre des programmes de déclassement et de remédiation environnementale au niveau mondial, tenue en Espagne en mai 2016, et notant qu'elle a demandé que les États Membres parviennent à un consensus sur les questions pour lesquelles le renforcement de la coopération internationale pourrait contribuer à la sûreté et à l'efficacité du déclassement et de la remédiation, le cas échéant,
- ff) Rappelant le Plan d'action international sur le déclassement des installations nucléaires adopté à la 48^e session ordinaire de la Conférence générale, GC(48)/RES/10,
- gg) Saluant l'organisation par le Secrétariat, en juin 2015, de la Conférence internationale sur la gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance : pour une approche intégrée de la partie terminale du cycle du combustible,
- hh) Notant l'organisation par l'Agence d'ateliers sur des questions essentielles liées à l'électronucléaire, comme les technologies et les aspects économiques, la compétitivité de l'électronucléaire et d'autres technologies énergétiques, la coopération régionale destinée à faciliter le passage à un électronucléaire durable, la mise en place des infrastructures requises pour une utilisation sûre, sécurisée et efficace de l'électronucléaire, le dessalement et d'autres utilisations non électriques de l'énergie nucléaire, les méthodes avancées de gestion des déchets dont la séparation et la transmutation, et le rôle des réacteurs de recherche dans le développement des programmes électronucléaires, à l'appui des centrales nucléaires en service et futures, et dans la formation de nombreux spécialistes des États Membres dans le cadre de divers cours régionaux et nationaux,
- ii) Notant le nombre croissant de projets de coopération technique, notamment de ceux qui aident les États Membres planifiant d'utiliser ou de développer l'électronucléaire à mener des études énergétiques pour évaluer les options futures, en particulier dans le cadre des contributions déterminées au niveau national, et à mettre en place une infrastructure technique, humaine, juridique, réglementaire et administrative appropriée, et reconnaissant le rôle de l'Agence pour ce qui est de faciliter l'utilisation sûre, sécurisée, efficace et durable de l'électronucléaire,
- jj) Rappelant l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, de la formation théorique et pratique et de la gestion des connaissances, et insistant sur l'expérience et la capacité uniques de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres à se doter de capacités nationales en ce qui concerne le recours sûr, sécurisé et efficace à l'énergie nucléaire et ses applications, entre autres par son programme de coopération technique,
- kk) Notant que les préoccupations importantes concernant la disponibilité des ressources énergétiques, l'environnement et la sécurité énergétique montrent que le large éventail des options énergétiques doit être examiné dans son ensemble pour faire en sorte que ces options soient compétitives, respectueuses de l'environnement, sûres, sécurisées et d'un coût abordable, de manière à soutenir une croissance économique durable dans tous les États Membres,
- ll) Soulignant que garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable, et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ont été reconnus comme objectifs de développement durable par les États Membres de l'ONU en septembre 2015,
- mm) Notant que l'électronucléaire n'entraîne ni pollution de l'air ni émission de gaz à effet de serre en fonctionnement normal, ce qui en fait l'une des technologies sobres en carbone disponibles pour produire de l'électricité,

nn) Reconnaissant que chaque État a le droit de décider de ses priorités et d'établir sa politique énergétique nationale en fonction de ses besoins nationaux, en tenant compte des obligations internationales pertinentes, et d'avoir recours à un éventail diversifié de sources d'énergie dans la voie qu'il emprunte pour atteindre ses objectifs de sécurité énergétique et de protection du climat à la lumière de l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, (COP 21) tenue à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015,

oo) Reconnaissant les difficultés à obtenir un financement de grande ampleur pour construire des centrales nucléaires en tant qu'option viable et durable pour répondre aux besoins énergétiques et tenant compte de mécanismes de financement appropriés, auxquels pourraient participer des investisseurs non seulement du secteur public mais aussi du secteur privé le cas échéant,

pp) Tenant compte des avantages potentiels des RFMP (dépenses d'investissement en amont plus faibles, temps de construction plus court, empreinte plus faible pour davantage de souplesse dans le choix du site, meilleure compatibilité avec les petits réseaux, caractéristiques de sûreté renforcées, possibilité de couplage avec les sources renouvelables et les applications non énergétiques),

qq) Notant le rôle important que joue l'Agence en aidant les États Membres à établir, préserver et renforcer les connaissances nucléaires et en mettant en œuvre des programmes efficaces de gestion des connaissances aux niveaux national et organisationnel, et confirmant le rôle important des programmes de gestion des connaissances nucléaires dans le renforcement des capacités de formation théorique et pratique et de création de réseaux dans le domaine nucléaire,

rr) Reconnaissant le rôle que peuvent jouer des réacteurs de recherche sûrs, sécurisés, exploités de façon fiable et bien utilisés dans des programmes nationaux, régionaux et internationaux en science et technologie nucléaires, y compris à l'appui de travaux de recherche-développement dans les domaines des sciences neutroniques, des essais de combustible et de matériaux, et de la formation théorique et pratique,

ss) Notant avec satisfaction les efforts faits par l'Agence pour organiser la Conférence internationale quadriennale sur la gestion sûre et l'utilisation efficace des réacteurs de recherche, qui a facilité l'échange d'informations sur les réacteurs de recherche en service et prévus, a donné l'occasion aux spécialistes des réacteurs de recherche de partager les enseignements tirés et a traité des problèmes, enjeux et stratégies communs,

tt) Félicitant le Secrétariat pour le premier centre international s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR) annoncé pendant la 59^e session de la Conférence générale et pour la désignation, pendant la 60^e session, de la société par actions « Centre scientifique national - Institut de recherche sur les réacteurs nucléaires » de Dimitrovgrad (Fédération de Russie),

uu) Prenant note du « *Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire pour 2016* » (GC(60)/INF/2), ainsi que du rapport intitulé « *Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires* » (GC(60)/5) préparés par le Secrétariat, et

vv) Reconnaissant que l'utilisation pacifique de l'énergie de fusion peut progresser grâce à des efforts internationaux accrus et à la collaboration active des États Membres et des organisations intéressés par les projets liés à la fusion, comme le projet de Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER), et prenant note de la plus récente

conférence biennale de l'AIEA sur l'énergie de fusion à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie),

1. Affirme l'importance du rôle que joue l'Agence en facilitant, par une coopération internationale entre les États Membres intéressés, le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris l'application spécifique de la production d'électricité, en aidant ces États à cet égard, en favorisant la coopération internationale et en diffusant auprès du public des informations impartiales sur l'énergie nucléaire ;
2. Encourage l'Agence à maintenir son appui aux États Membres intéressés à renforcer leurs capacités nationales dans le domaine de l'exploitation de centrales nucléaires et à entreprendre de nouveaux programmes électronucléaires ;
3. Encourage les États Membres à mettre en place des programmes et des initiatives tels que l'Initiative de renforcement des capacités, en relation étroite avec l'Agence, pour valoriser et promouvoir le potentiel de tous les États Membres ;
4. Félicite l'Agence pour les services d'assistance et d'examen qu'elle fournit aux États Membres qui entreprennent et relancent des programmes électronucléaires nationaux, et encourage les États Membres à utiliser volontairement cette assistance et ces services d'examen lorsqu'ils planifient leurs programmes énergétiques et en évaluent les aspects économiques/socio-économiques, mettent en place leur infrastructure nationale pour l'électronucléaire et définissent leurs stratégies à long terme pour une énergie nucléaire durable ;
5. Encourage la Section du développement de l'infrastructure nucléaire (NIDS) à poursuivre ses activités d'intégration de l'assistance fournie par l'Agence aux États Membres qui entreprennent ou développent un programme électronucléaire, comme les missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR) ;
6. Prie le Secrétariat de consolider l'application de l'approche par étapes [n° NG-G-3.1 (Rev.1) 2015 de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA] dans l'ensemble de l'Agence en tant que document d'orientation à utiliser par les États Membres pour l'élaboration de nouveaux programmes électronucléaires et pour la mise en place des PTI correspondants ;
7. Recommande que le Secrétariat continue de mener, en consultation avec les États Membres intéressés, des activités dans le domaine des techniques nucléaires innovantes, pour renforcer l'infrastructure, la sûreté et la sécurité, promouvoir la science, la technologie, l'ingénierie et la création de capacités par l'utilisation d'installations expérimentales et de réacteurs d'essai de matériaux existants et prévus, ainsi que la mise au point et la validation d'outils de modélisation et de simulation avancés ;
8. Recommande que le Secrétariat poursuive et intensifie les efforts, déployés avec d'autres organisations et initiatives internationales pertinentes, visant à aider les États Membres à élaborer des approches réglementaires solides et harmonisées à l'appui de l'autorisation de systèmes d'énergie nucléaire innovants ;
9. Se félicite de l'organisation par l'Agence, en coopération avec Rosatom, de la Conférence internationale sur les réacteurs à neutrons rapides et les cycles du combustibles connexes : systèmes nucléaires de prochaine génération pour le développement durable (FR17), qui se tiendra à Yekaterinburg en juin 2017, et de l'organisation commune par le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires et le Département de l'énergie nucléaire de la Conférence internationale sur les questions d'actualité en matière de sûreté nucléaire : démonstration de la sûreté dans les réacteurs avancés refroidis par eau, à Vienne en juin 2017 ;

10. Encourage le Secrétariat à étudier, en consultation avec les États Membres intéressés, la nécessité d'une collaboration plus étroite dans le domaine de la mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés en organisant un atelier visant à envisager le lancement d'un nouveau projet sur les réacteurs avancés à sels fondus ;
11. Encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à réduire le nombre de documents finalisés mais non publiés et à encourager le réexamen des documents les plus anciens, selon que de besoin ;
12. Invite le Secrétariat à communiquer volontairement et régulièrement la liste des documents en préparation et à donner aux États Membres qui le souhaitent la possibilité d'y contribuer ;
13. Reconnaît l'importance d'aider les États Membres intéressés par la production d'uranium à mettre au point et à maintenir des activités durables au moyen d'une technologie, d'une infrastructure et d'une participation des parties prenantes appropriées, et de la mise en valeur de personnel qualifié, et encourage l'Agence à coopérer avec l'OCDE/AEN à la publication de la 26^e édition du Livre rouge sur les ressources, la production et la demande d'uranium ;
14. Attend avec intérêt l'organisation par le Secrétariat de la 4^e édition du Colloque international sur l'uranium, matière première du cycle du combustible nucléaire : prospection, extraction, production, offre et demande, économie et questions environnementales (URAM 2018), qui doit avoir lieu en 2018 ;
15. Salue les efforts faits par le Secrétariat pour mener des activités visant à renforcer les capacités des États Membres en matière de modélisation, de prévision et d'amélioration de la compréhension du comportement du combustible nucléaire dans des conditions accidentelles, par exemple grâce à des projets de recherche coordonnée ;
16. Se félicite de l'intention de signer un accord de transit avec la Chine au premier semestre de 2017 à l'appui du fonctionnement de la banque d'UFE ;
17. Salue les efforts du Secrétariat pour s'assurer que le processus d'acquisition d'UFE pour la banque d'UFE soit équitable, avec l'organisation prochaine d'un atelier réunissant des experts pour permettre un processus ouvert et libre de toute influence indue ;
18. Encourage une discussion entre les États Membres intéressés sur l'élaboration d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, y compris, d'une part, des possibilités de créer des mécanismes d'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire et, d'autre part, des systèmes possibles pour la partie terminale du cycle du combustible, reconnaissant que toute discussion sur ces sujets devrait être non discriminatoire, ouverte à tous et transparente, et s'inscrire dans le respect du droit de chaque État Membre à développer des capacités nationales ;
19. Prie le Secrétariat de poursuivre et d'intensifier ses efforts relatifs à l'électronucléaire, au cycle du combustible et à la gestion des déchets radioactifs, en se concentrant particulièrement sur les domaines techniques où la nécessité d'apporter des améliorations, de faire des progrès et d'accroître la collaboration internationale se fait le plus sentir ;
20. Encourage la coopération internationale dans le domaine de la gestion sûre du combustible usé et des déchets radioactifs, ainsi que pour l'étude d'approches multinationales de l'entreposage et du stockage définitif ;
21. Encourage la publication prochaine du rapport présentant les résultats du Projet situation et tendances concernant le combustible usé et les déchets radioactifs de 2013, qui a été lancé en tant qu'activité commune de trois organismes, l'AEN, l'AIEA et la Commission européenne ;

22. Souligne à cet égard l'importance de la gestion sûre du combustible usé qui, pour certains États Membres, englobe le retraitement et le recyclage, ainsi que de la gestion et/ou du stockage définitif sûrs des déchets radioactifs, notamment pour le développement sûr, sécurisé, efficient et durable de la science et de la technologie nucléaires, y compris de l'électronucléaire, et pour éviter d'imposer des fardeaux indus aux générations futures ;
23. Encourage le Secrétariat à continuer d'élaborer des guides de sûreté et des documents techniques sur la gestion de grandes quantités de déchets résultant d'un accident nucléaire ou radiologique et sur la mise en œuvre de projets de déclasserment et de remédiation de l'environnement après un accident ;
24. Encourage le Secrétariat à favoriser l'échange d'informations pour mieux intégrer les approches de la partie terminale du cycle du combustible (qui influent sur la récupérabilité, le transport et le recyclage du combustible nucléaire usé), par exemple grâce à la coordination de projets de recherche ;
25. Encourage le Secrétariat à poursuivre ses activités sur la situation et les tendances de la gestion des déchets radioactifs en publiant un ensemble de rapports sur les stocks mondiaux de déchets radioactifs et de combustible nucléaire usé et sur les dispositions prises pour leur gestion ;
26. Prie l'Agence de définir des étapes et d'élaborer des documents d'orientation sur le déclasserment et les plans d'action à l'appui du déclasserment, notamment en établissant un cadre international de coopération pour la mise en œuvre afin de promouvoir l'exécution sûre, sécurisée, efficiente et durable de ces activités ;
27. Encourage le Secrétariat à promouvoir le nouveau concept de service d'examen par des pairs ARTEMIS, en expliquant les avantages pour encourager les États Membres à demander de tels examens par des pairs, s'il y a lieu ;
28. Encourage une poursuite du renforcement des normes de sûreté de l'Agence et une coopération forte avec les organisations internationales, notamment grâce à la base de données sur la gestion des déchets, accessible par Internet ;
29. Salue les efforts faits par l'Agence pour donner des informations plus détaillées sur la conception, la construction, l'exploitation et la fermeture d'une installation de stockage définitif de déchets radioactifs, de façon à aider les États Membres, notamment ceux qui entreprennent un programme électronucléaire, à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de stockage définitif adéquats ;
30. Prend note du succès des conférences ministérielles sur la situation et le développement futur de l'électronucléaire dans le monde, mettant l'accent sur les aspects liés la sûreté, organisées par l'Agence à Paris (France), Beijing (Chine) et Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en 2005, 2009 et 2013 respectivement, accueille avec satisfaction l'offre faite par les Émirats arabes unis d'organiser la prochaine conférence ministérielle de ce type en 2017 et encourage les États Membres intéressés à prendre part à cette manifestation importante ;
31. Encourage l'Agence à continuer d'organiser des ateliers de création de capacités sur des sujets essentiels relatifs à l'électronucléaire, de manière à comprendre et à mettre en œuvre, de façon intégrée, les exigences de systèmes de gestion efficaces pour veiller à la sûreté, à l'efficacité et à la durabilité des programmes électronucléaires ;
32. Reconnait l'importance des projets de coopération technique de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres en matière d'analyse et de planification énergétiques et pour la mise en place des infrastructures requises aux fins de l'introduction et de l'utilisation sûres, sécurisées et efficientes de l'électronucléaire, encourage les États Membres intéressés à voir comment ils peuvent contribuer

davantage dans ce domaine en renforçant la coopération technique de l'Agence avec les pays en développement, et note l'importance d'une participation active des parties prenantes dans la mise en place ou l'expansion de programmes électronucléaires ;

33. Encourage le Secrétariat à continuer d'affiner la perception des États Membres à la recherche de possibles moyens de financer un programme électronucléaire, y compris la gestion des déchets radioactifs dans un contexte financier international en évolution, et encourage les États Membres intéressés à collaborer avec les institutions financières pertinentes pour résoudre les questions financières que soulève l'introduction de modèles et de technologies à la sûreté renforcée pour l'électronucléaire ;

34. Encourage le Secrétariat à analyser les facteurs de coûts techniques et économiques pour la durabilité économique de l'électronucléaire, en particulier dans le cadre de la prolongation de la durée de vie, afin de déterminer la valeur de l'électronucléaire dans le bouquet énergétique compte tenu de considérations environnementales ;

35. Se félicite de la création de la Division de la planification, de l'information et de la gestion des connaissances ;

36. Prie le Secrétariat de publier désormais quatre fois par an, à partir de 2017, le document sur la situation et les perspectives internationales de l'électronucléaire, afin d'en accroître la visibilité, et de le soumettre à la Conférence ministérielle sur l'électronucléaire au XXI^e siècle de 2017 ;

37. Encourage le Secrétariat à modifier la publication annuelle intitulée « Energy, Electricity and Nuclear Power Estimates for the Period up to 2050 » (n^o 1 de la collection Données de référence) afin de mieux décrire la mise au point plausible des nouvelles centrales nucléaires dans différentes régions du monde quel que soit le scénario pris en compte, et invite les États Membres qui le souhaitent à aider le Secrétariat à promouvoir cette publication ;

38. Félicite en outre le Secrétariat pour la promotion de la gestion des connaissances nucléaires qui est un élément essentiel d'un système intégré de gestion ;

39. Encourage le Secrétariat à favoriser dans les domaines des sciences nucléaires et de la technologie et des applications liées à l'électronucléaire des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres intéressés grâce à la coopération et à des activités coordonnées de recherche-développement ;

40. Prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec les États Membres intéressés, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences et de la technologie nucléaires pour les applications électronucléaires dans les États Membres, en vue de renforcer les infrastructures, notamment de sûreté et de sécurité, et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie, y compris la création de capacités par l'utilisation des réacteurs de recherche existants ;

41. Encourage le Secrétariat à continuer de favoriser la collaboration régionale et internationale et la constitution de réseaux qui élargit l'accès aux réacteurs de recherche, comme les communautés internationales d'utilisateurs ;

42. Encourage le Secrétariat à donner aux États Membres qui envisagent de mettre au point ou d'installer leur premier réacteur de recherche des informations sur les questions associées à ces réacteurs et liées à l'utilité, aux aspects financiers, à la protection de l'environnement, à la sûreté et à la sécurité, à la fiabilité, à la résistance à la prolifération et à la gestion des déchets et sur les solutions existant à l'échelle internationale et, sur demande, à aider les décideurs à mener leurs projets de nouveau réacteur de manière systématique à partir de plans stratégiques solides fondés sur l'utilisation ;

43. Prie instamment le Secrétariat de continuer à donner des orientations sur tous les aspects du cycle de vie d'un réacteur de recherche, y compris sur l'élaboration de programmes de gestion du vieillissement dans les réacteurs de recherche nouveaux et anciens, afin d'assurer l'amélioration continue de la sûreté et de la fiabilité, de la viabilité de l'approvisionnement en combustible et de la recherche de solutions d'évacuation aux fins de la gestion du combustible usé et des déchets ;
44. Encourage en outre les États Membres exploitant des réacteurs de recherche à inviter à titre volontaire une mission d'évaluation de l'exploitation et de la maintenance des réacteurs de recherche (OMARR) ;
45. Encourage le Secrétariat à promouvoir le programme des ICERR et appelle les États Membres à faire part de leur intérêt pour une désignation, de manière à créer un réseau global regroupant différentes techniques d'exploitation nucléaire, offrant un accès mondial et disponible en différentes langues ;
46. Note avec satisfaction le lancement du projet Internet Reactor Laboratory de l'AIEA en Amérique latine et en Europe, ainsi que la mise en œuvre de cours pratiques concernant plusieurs réacteurs, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour appuyer la création de capacités reposant sur des réacteurs de recherche ;
47. Engage le Secrétariat à continuer de soutenir des programmes internationaux s'efforçant de réduire le plus possible l'utilisation à des fins civiles d'uranium hautement enrichi, notamment par la mise au point et la qualification de combustible à l'uranium faiblement enrichi et à haute densité pour les réacteurs de recherche, lorsque ceci est techniquement et économiquement possible ;
48. Souligne l'importance, lors de la planification et de l'implantation de l'énergie nucléaire, notamment d'un programme électronucléaire et des activités connexes du cycle du combustible, de veiller à l'application des normes les plus élevées de sûreté, de préparation et de conduite des interventions d'urgence, de sécurité, de non-prolifération et de protection de l'environnement, par exemple par la promotion d'une plateforme d'échange en continu par la communauté nucléaire internationale d'informations relatives à la R-D portant sur des questions de sûreté que l'accident de Fukushima Daiichi a mis en lumière, et par le renforcement de programmes de recherche à long terme sur les accidents graves et les activités de déclassement associées ;
49. Se félicite de la poursuite de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA et de toutes les contributions annoncées par les États Membres ou le groupe régional d'États, et encourage les États Membres et les groupes d'États en mesure de le faire à contribuer ;
50. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
51. Prie le Secrétariat de faire rapport au Conseil des gouverneurs selon que de besoin et à la Conférence générale à sa soixante et unième session (2017) sur les faits marquants se rapportant à la présente résolution.

2.

Communication et coopération de l'AIEA avec d'autres organismes

La Conférence générale,

- a) Se félicitant des contributions du Secrétariat aux débats internationaux sur les changements climatiques dans le monde, comme ceux de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), tenue en décembre 2015 à Paris (France), à laquelle le Directeur général adjoint chargé de l'énergie

nucléaire de l'AIEA a participé, et prenant note de la participation de l'Agence au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ; et

b) Saluant le forum scientifique de 2016, intitulé « La technologie nucléaire au service des objectifs de développement durable »,

1. Prie le Secrétariat de poursuivre sa coopération avec des initiatives internationales comme ONU-Énergie et d'étudier la possibilité de coopérer avec Énergie durable pour tous (SE4ALL), en soulignant l'importance de communications continues et transparentes sur les risques et les avantages de l'électronucléaire dans les pays qui l'utilisent et dans les pays primo-accédants ;

2. Encourage les efforts faits par le Secrétariat pour fournir des informations complètes sur les possibilités qu'offre l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie bas carbone et sa contribution potentielle à l'atténuation des changements climatiques, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22), qui aura lieu à Marrakech (Maroc), en novembre 2016, et encourage le Secrétariat à travailler directement avec les États Membres qui en font la demande et à continuer de développer ses activités dans ces domaines, y compris dans le cadre de l'Accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015, qui énonce les engagements connexes pris au niveau national pour lutter contre les changements climatiques ;

3. Encourage l'Agence à participer et à contribuer, par son expertise et ses données, à l'évaluation scientifique des changements climatiques figurant dans le rapport spécial du GIEC sur les incidences d'un réchauffement climatique de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels et les profils connexes d'émission de gaz à effet de serre ;

4. Encourage l'Agence à envisager une représentation de haut niveau à la COP 22 et dans d'autres grandes instances internationales qui mèneront des débats et prendront des décisions concernant les changements climatiques et le rôle potentiel de l'électronucléaire ; et

5. Encourage un renforcement de la coopération mutuelle entre les États Membres par un échange d'informations sur les données d'expérience et les bonnes pratiques pertinentes en ce qui concerne les programmes électronucléaires, dans le cadre d'organisations internationales comme l'AIEA, l'OCDE/AEN et l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO).

3.

Exploitation des centrales nucléaires existantes

La Conférence générale,

a) Soulignant le rôle essentiel de l'Agence comme tribune internationale pour l'échange d'informations et de données d'expérience sur l'exploitation des centrales nucléaires et pour l'amélioration continue de cet échange parmi les États Membres intéressés, notamment lors du Forum de coopération des organismes exploitants tenu à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence générale, tout en reconnaissant à la fois le rôle d'organisations internationales comme l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et de réseaux multinationaux d'exploitants comme l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO), et la nécessité de renforcer encore la coopération entre l'Agence et ces organismes, et

b) Notant l'importance croissante de l'exploitation à long terme des réacteurs nucléaires de puissance existants et soulignant la nécessité de tirer profit de l'expérience accumulée dans l'exploitation à long terme et de l'appliquer à de nouveaux programmes qui peuvent reposer sur des réacteurs nucléaires de puissance capables d'être en service pendant plus de 60 ans,

1. Souligne l'importance de ressources humaines adéquates pour assurer, notamment, le déroulement dans des conditions de sûreté et de sécurité, et la réglementation efficace, d'un programme électronucléaire, et note le besoin croissant de personnel formé et qualifié dans le monde entier ;
2. Souligne l'importance de la mise en valeur de ressources humaines adéquates et la création de capacités appropriées de manière à appuyer les activités relatives à l'énergie nucléaire pendant la construction, la mise en service et l'exploitation, y compris l'exploitation à long terme, l'amélioration des performances, la gestion efficace des déchets radioactifs et le déclassement ;
3. Prie le Secrétariat de promouvoir la collaboration entre les États Membres intéressés pour renforcer l'excellence dans l'exploitation des centrales nucléaires et de mettre en place des mécanismes de collaboration efficaces pour une exploitation sûre, sécurisée, efficiente et durable des centrales nucléaires mais aussi l'application dans l'industrie nucléaire de systèmes de gestion permettant un échange d'informations relatives aux données d'expérience et aux bonnes pratiques s'agissant de l'exploitation sûre et efficace des centrales nucléaires ;
4. Prie le Secrétariat de maintenir son appui aux États Membres intéressés, notamment en renforçant leurs connaissances, leur expérience et leurs capacités en matière de gestion du vieillissement et de la durée de vie des centrales, et accueille avec satisfaction l'organisation de la quatrième Conférence sur la gestion de la durée de vie des centrales nucléaires en France, en 2017 ;
5. Encourage le Secrétariat à diffuser, par la publication de documents techniques, les meilleures pratiques et les données d'expérience en matière d'apprentissage et de développement, de direction, de culture de sûreté, de culture organisationnelle, de participation des parties prenantes, de prise de décisions et de gestion, y compris en ce qui concerne la nécessité de maintenir une structure organisationnelle appropriée lorsque les centrales nucléaires sont en arrêt définitif ou en phase de transition avant le déclassement ;
6. Reconnaît l'intérêt croissant que connaît l'application de systèmes de contrôle-commande avancés et encourage l'Agence à maintenir son appui aux États Membres intéressés ;
7. Reconnaît la nécessité de renforcer encore l'appui pour les interfaces entre le réseau et les centrales nucléaires, la fiabilité du réseau et l'utilisation de l'eau, et recommande au Secrétariat de collaborer avec les États Membres qui exploitent des centrales nucléaires sur ces questions ; et
8. Encourage le Secrétariat à recenser et promouvoir, grâce à des documents techniques et des guides, les meilleures pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne les achats et les chaînes d'approvisionnements, y compris les processus d'appel d'offres et d'évaluation des contrats, et à appuyer le partage de données d'expérience concernant les activités de contrôle et de surveillance de la qualité relatives à la construction des installations nucléaires, à la fabrication des composants et aux modifications, en ce qui concerne les questions d'aptitude au service et d'accréditation indépendante pour la formation nucléaire ;

4.

Activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions antérieures relatives aux activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes,

- b) Consciente de la nécessité du développement durable et de la contribution que peut apporter l'énergie d'origine nucléaire à la satisfaction des besoins énergétiques croissants au XXI^e siècle et à l'atténuation des changements climatiques,
- c) Notant les progrès accomplis dans un certain nombre d'États Membres en ce qui concerne la mise au point de technologies liées à des systèmes d'énergie nucléaire innovants et le grand potentiel technique et économique qu'offre une collaboration internationale pour le développement de ces technologies,
- d) Notant que le nombre de participants au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) de l'Agence, lancé en 2000, continue de croître et qu'il est maintenant de 41 États Membres plus la Commission européenne,
- e) Notant également que l'Agence favorise la collaboration entre les États Membres intéressés sur certaines techniques et approches innovantes dans le domaine de l'énergie nucléaire, dans le cadre de projets de collaboration de l'INPRO, de groupes de travail techniques chargés de promouvoir des solutions novatrices pour les réacteurs avancés et les options concernant le cycle du combustible nucléaire, et de projets de recherche coordonnée, et tenant compte du fait que la coordination des activités liées à l'INPRO est assurée par l'intermédiaire du programme et budget de l'Agence et du plan du sous-programme INPRO,
- f) Notant que le plan du sous-programme INPRO répertorie des activités dans les domaines des scénarios mondiaux et régionaux pour l'énergie nucléaire, des innovations en matière de technologie nucléaire et des arrangements institutionnels, y compris des projets de collaboration clés comme les feuilles de route pour le passage à des systèmes d'énergie nucléaire durables à l'échelle mondiale (ROADMAPS), le projet sur les indicateurs clés pour les systèmes d'énergie nucléaire innovants (KIND), le projet sur les stratégies de coopération relatives à la partie terminale du cycle du combustible nucléaire : éléments moteurs et obstacles juridiques, institutionnels et financiers, et d'autres projets de collaboration sur des questions particulières relatives aux modèles et concepts de réacteurs nucléaires et de cycle du combustible nucléaire innovants,
- g) Notant que le champ d'action de l'INPRO comporte des activités visant à aider les États Membres intéressés à établir des stratégies nationales à long terme, durables, relatives à l'énergie nucléaire et à prendre des décisions concernant son introduction, dont les évaluations des systèmes d'énergie nucléaire (NESA) avec la méthodologie INPRO, le Forum de dialogue INPRO et la formation régionale sur la modélisation des systèmes d'énergie nucléaire, y compris les scénarios collaboratifs, et l'évaluation de la durabilité à l'aide de la méthodologie INPRO,
- h) Notant avec appréciation que l'INPRO a mené à bien le projet de collaboration sur l'évaluation de la viabilité des synergies entre groupes régionaux pour l'énergie nucléaire (SYNERGIES) et que le Secrétariat a établi un rapport final sur ce projet,
- i) Notant les progrès accomplis dans le cadre d'autres activités et initiatives nationales, bilatérales et internationales et leurs contributions aux travaux de recherche-développement communs sur des solutions innovantes applicables à l'introduction et à l'utilisation de l'énergie nucléaire,
- j) Reconnaissant qu'un certain nombre d'États Membres envisagent l'autorisation, la construction et l'exploitation de prototypes ou de démonstrateurs de systèmes à neutrons rapides, de réacteurs à haute température et d'autres réacteurs innovants et de systèmes intégrés dans les prochaines décennies, et notant que le Secrétariat encourage ce processus par

l'intermédiaire de forums internationaux pour l'échange d'informations et aide ainsi les États Membres intéressés à mettre au point des techniques innovantes renforcées en termes de sûreté, de résistance à la prolifération et de performance économique,

k) Se félicite de la participation accrue à la réunion de novembre 2015 ayant pour objet de présenter et de partager des informations importantes sur la situation et l'importance des avancées technologiques dans le domaine des réacteurs avancés à sels fondus et accueillant avec satisfaction la réunion qui se tiendra en novembre 2016, et

l) Prenant note avec satisfaction du rapport du Directeur général sur les activités de l'Agence concernant la mise au point de techniques nucléaires innovantes figurant dans le document GOV/2016/34-GC(60)/5,

1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat des travaux menés en application des résolutions pertinentes de la Conférence générale, en particulier des résultats obtenus à ce jour au titre de l'INPRO ;

2. Souligne le rôle important que l'Agence peut jouer en aidant les États Membres intéressés à établir des stratégies nationales à long terme pour l'énergie nucléaire et à prendre des décisions concernant son introduction durable à long terme par l'intermédiaire de NESAs, basées sur la méthodologie INPRO, et de l'analyse de scénarios pour l'énergie nucléaire ;

3. Encourage le Secrétariat à examiner de nouvelles possibilités de développer, de coordonner et d'intégrer les services qu'il fournit aux États Membres, dont font partie la planification énergétique globale et la planification à long terme dans le domaine de l'énergie nucléaire, l'analyse économique et les évaluations technico-économiques, les NESAs et les évaluations des scénarios de transition vers des systèmes d'énergie nucléaire durables au moyen notamment du cadre analytique mis au point par la Section de l'INPRO ;

4. Encourage les États Membres intéressés et le Secrétariat, en particulier la Section de l'INPRO, à continuer d'élaborer et d'évaluer divers scénarios et feuilles de route concernant l'énergie nucléaire, basés sur une collaboration synergique entre les pays intéressés, qui pourraient déboucher sur un développement durable de l'énergie nucléaire au XXI^e siècle, et à contribuer à définir des moyens de collaborer à ce développement ;

5. Prie le Secrétariat de promouvoir la collaboration entre les États Membres intéressés dans la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants et durables à l'échelle mondiale et d'appuyer l'élaboration de mécanismes efficaces de collaboration pour échanger des informations sur les expériences et les bonnes pratiques pertinentes ;

6. Encourage le Secrétariat à définir des ensembles d'indicateurs clés, compatibles avec la méthodologie INPRO, et des méthodes d'agrégation des opinions pour examiner plus avant l'application de l'analyse multicritères pour la prise de décisions concernant l'élaboration d'approches d'évaluation comparative pour l'étude des avantages, des coûts et des risques potentiels liés à la performance des systèmes d'énergie nucléaire pouvant être mis au point au moyen de techniques innovantes ;

7. Encourage le Secrétariat à analyser des stratégies de coopération relatives à la partie terminale du cycle du combustible nucléaire, en mettant l'accent sur les éléments moteurs et sur les obstacles institutionnels, économiques et juridiques, pour veiller à une coopération efficace entre les pays en vue d'une utilisation durable à long terme de l'énergie nucléaire ;

8. Invite les États Membres et le Secrétariat, en particulier la Section de l'INPRO, à examiner le rôle que les innovations technologiques et institutionnelles peuvent jouer pour améliorer

l'infrastructure électronucléaire et renforcer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires et à échanger des informations, notamment au sein du Forum de dialogue INPRO ;

9. Invite tous les États Membres intéressés à participer, sous les auspices de l'Agence, aux activités de l'INPRO pour examiner les questions concernant les systèmes d'énergie nucléaire innovants et les innovations institutionnelles et infrastructurelles, en particulier en poursuivant les études d'évaluation de tels systèmes et de leur rôle dans les scénarios nationaux, régionaux et mondiaux pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à l'avenir, ainsi que pour recenser les sujets d'intérêt communs susceptibles de faire l'objet de projets de collaboration ;

10. Encourage le Secrétariat à redoubler d'efforts en matière d'enseignement à distance concernant l'élaboration et l'évaluation de techniques nucléaires innovantes pour les étudiants et le personnel des universités et des centres de recherche, et à continuer de mettre au point des outils à l'appui de cette activité pour une fourniture efficiente de services aux États Membres ;

11. Note avec appréciation que la Section de l'INPRO a élaboré, en collaboration avec la Section de la planification et des études économiques, un rapport, dans la collection Énergie nucléaire de l'AIEA, intitulé « Modelling Nuclear Energy Systems with MESSAGE: A User's Guide », publié en mars 2016, qui sert de document de référence aux deux sections lors de leurs activités d'enseignement et de formation ;

12. Encourage le Secrétariat et les États Membres intéressés à achever la révision de la méthodologie INPRO, en tenant compte des résultats des NESAs effectuées dans les États Membres et des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, tout en prenant note de la publication de manuels INPRO actualisés sur l'infrastructure, les aspects économiques, l'épuisement des ressources et les agresseurs environnementaux ;

13. Prend acte des efforts en cours du Secrétariat et des États Membres intéressés concernant la conduite d'études de cas complètes en vue du déploiement de petits réacteurs modulaires chargés en combustible à l'usine, qui font suite à l'étude préliminaire sur les centrales nucléaires transportables déjà publiée ;

14. Recommande que le Secrétariat continue d'étudier les possibilités de synergie entre les activités de l'Agence (y compris l'INPRO) et celles menées dans le cadre d'autres initiatives internationales dans des domaines liés à la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la sûreté, la résistance à la prolifération et des questions de sécurité et, en particulier, appuie la collaboration entre l'INPRO, les groupes de travail techniques appropriés, le Forum international Génération IV (GIF), le Cadre international de coopération pour l'énergie nucléaire (IFNEC) et l'Initiative européenne pour une industrie nucléaire durable (ESNII) sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et avancés ;

15. Invite les États Membres qui le souhaitent mais ne l'ont pas encore fait à participer à l'INPRO et à contribuer aux activités relatives aux techniques nucléaires innovantes en fournissant des informations scientifiques et techniques, un appui financier ou des experts techniques et des spécialistes d'autres domaines pertinents, et en contribuant à des projets de collaboration sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants ;

16. Encourage le Secrétariat à continuer d'organiser régulièrement, en coordonnant les ressources et l'assistance supplémentaire mises à disposition par les États Membres intéressés, des formations et des ateliers sur les techniques nucléaires innovantes et leurs fondements scientifiques et technologiques pour l'échange de connaissances et de données d'expérience sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et durables à l'échelle mondiale ;

17. Note le rôle des réacteurs de recherche dans l'appui à la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants ;

18. Demande au Secrétariat et aux États Membres qui sont à même de le faire d'étudier de nouvelles techniques pour les réacteurs et le cycle du combustible permettant une meilleure utilisation des ressources naturelles et présentant une plus grande résistance à la prolifération, y compris celles qui sont nécessaires pour le recyclage du combustible usé et son utilisation dans des réacteurs avancés avec des contrôles appropriés et pour l'évacuation à long terme des déchets restants, en tenant notamment compte des facteurs économiques, de la sûreté et de la sécurité ;

19. Recommande que le Secrétariat continue de mener, en consultation avec les États Membres intéressés, des activités dans le domaine des techniques nucléaires innovantes, comme les cycles du combustible nouveaux (p. ex. le thorium et l'uranium recyclé) et les systèmes de quatrième génération, y compris les systèmes à neutrons rapides, les réacteurs refroidis par eau supercritique, les réacteurs à haute température refroidis par gaz et les réacteurs à sels fondus, pour renforcer l'infrastructure, la sûreté et la sécurité, promouvoir la science, la technologie, l'ingénierie et la création de capacités par l'utilisation d'installations expérimentales et de réacteurs d'essai de matériaux existants et prévus, et pour renforcer les initiatives visant à créer un cadre réglementaire adéquat et harmonisé de manière à faciliter les processus d'autorisation, de construction et d'exploitation de ces réacteurs innovants ;

20. Se félicite des ressources extrabudgétaires fournies au Secrétariat pour les activités d'élaboration de techniques nucléaires innovantes et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à étudier comment ils peuvent contribuer aux travaux du Secrétariat dans ce domaine ; et

21. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante et unième session ordinaire (2017) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

5.

Approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire

La Conférence générale,

a) Reconnaissant que le développement et la mise en œuvre d'une infrastructure appropriée pour appuyer l'introduction réussie de l'électronucléaire et son utilisation sûre, sécurisée et efficiente constituent une question de grande importance, notamment pour les pays qui envisagent et planifient l'introduction de l'électronucléaire,

b) Rappelant ses résolutions précédentes sur les approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire,

c) Soulignant que la sûreté et la sécurité nucléaires relèvent en premier lieu de la responsabilité des États et de leurs organismes de réglementation, titulaires de licences et organismes exploitants pour assurer la protection du public et de l'environnement, et qu'une infrastructure solide est nécessaire pour s'acquitter de cette responsabilité,

d) Encourageant le Secrétariat à mettre en place un appui plus solide pour permettre aux futurs propriétaires/exploitants d'être bien informés,

e) Félicitant le Secrétariat pour son soutien dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, qui reste une priorité majeure pour les États Membres qui envisagent et planifient l'introduction de l'électronucléaire par des évaluations des besoins en infrastructure, en tenant compte des considérations économiques, sociales et politiques pertinentes, pour

appuyer l'utilisation sûre, sécurisée et efficiente de l'électronucléaire, et notant l'augmentation des activités de l'Agence dans ce domaine, conformément aux demandes des États Membres,

f) Notant les mesures du Secrétariat pour fournir un appui dans le domaine de la participation des parties prenantes, qui reste extrêmement important pour les États Membres qui envisagent ou planifient l'introduction d'un programme électronucléaire,

g) Reconnaissant l'utilité que conservent les missions d'Examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR) de l'Agence, qui fournissent des évaluations par des experts et des pairs pour aider les États Membres qui en font la demande à déterminer le stade de développement de leur infrastructure nucléaire et les besoins en la matière,

h) Notant les 19 missions INIR menées depuis 2009, dont celles effectuées au Bangladesh, en Pologne et au Maroc, accueillant avec satisfaction les missions prévues au Kazakhstan, en Malaisie et au Ghana, et notant en outre que d'autres pays considérant le lancement ou la relance d'un programme électronucléaire envisagent de demander la tenue de missions INIR,

i) Se félicitant de la mise en place de plans de travail intégré (PTI), qui fournissent un cadre opérationnel permettant à l'Agence d'octroyer une assistance à l'appui de programmes nucléaires nationaux, favorisant ainsi l'optimisation de celle qu'elle offre aux pays primo-accédants,

j) Notant la publication de rapports de la collection Énergie nucléaire et l'organisation d'un grand nombre de conférences, de réunions techniques et d'ateliers sur des sujets relatifs au développement de l'infrastructure,

k) Saluant l'École de gestion de l'énergie nucléaire et d'autres cours sur la gestion et l'encadrement et la gestion de la construction, et les programmes de mentorat mis en œuvre sous les auspices de l'Agence, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en France, au Japon, en République de Corée, en République tchèque, au Royaume-Uni et en Suède, en tant que plateformes efficaces pour la formation des cadres,

l) Prenant note de la coopération entre le Secrétariat et le Cadre international de coopération pour l'énergie nucléaire (IFNEC),

m) Saluant l'organisation conjointe par l'Agence et l'IFNEC de la Conférence régionale sur les perspectives de l'électronucléaire dans la région Asie et Pacifique, à Manille (Philippines) du 30 août au 1^{er} septembre 2016, et de l'atelier expliquant comment être à l'écoute des parties prenantes et tirer des enseignements de leur expérience, en février 2016,

n) Notant l'importance de la coordination au sein de l'Agence des activités visant à la mise en place de l'infrastructure nucléaire,

o) Notant les efforts menés de concert par la Section du développement de l'infrastructure nucléaire (NIDS) et l'INPRO pour élaborer des approches innovantes en matière d'infrastructure pour les futurs systèmes d'énergie nucléaire,

p) Accueillant avec satisfaction le Groupe de travail technique sur l'infrastructure électronucléaire (TWG-NPI), qui fournit à l'Agence des orientations sur les approches, la stratégie, la politique et les actions en vue de la mise en place d'un programme électronucléaire national,

q) Reconnaissant qu'il est important d'encourager une planification efficace de la main d'œuvre pour l'exploitation et l'expansion de programmes électronucléaires, et reconnaissant le besoin croissant de personnel formé, et

- r) Prenant note d'autres initiatives internationales axées sur l'appui au développement de l'infrastructure,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour les efforts qu'ils déploient afin de mettre en œuvre la résolution GC(55)/RES/12.B.4, dont il est rendu compte dans le document GC(60)/5 ;
 2. Encourage le Secrétariat à faciliter une large participation internationale à l'ensemble des réunions techniques, ateliers, cours et conférences sur le développement de l'infrastructure nucléaire bénéficiant d'un appui en nature d'États Membres ;
 3. Encourage les États Membres à veiller à la mise en place des cadres législatifs et réglementaires appropriés, qui sont nécessaires à l'introduction sûre de l'électronucléaire ;
 4. Encourage les États Membres qui lancent un programme électronucléaire à procéder à une autoévaluation basée sur le document n° NG-T-3.2 de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA pour déterminer les lacunes dans leur infrastructure nucléaire nationale et à inviter une mission INIR ainsi que des missions d'examen par des pairs pertinentes, notamment sur la sûreté de conception des sites, avant de mettre en service leur première centrale nucléaire, et à rendre publics leurs rapports de mission INIR afin de favoriser la transparence et de mettre en commun les bonnes pratiques ;
 5. Note le travail de la Section du développement de l'infrastructure nucléaire ainsi que sa coordination interne et son approche holistique du développement de l'infrastructure nucléaire, et encourage le Secrétariat à renforcer et à adapter les services fournis aux pays se dotant de nouveaux programmes électronucléaires, tout en tenant compte des résultats d'évaluations des prescriptions en matière d'infrastructure, comme ceux des missions INIR ;
 6. Invite les États Membres à utiliser les missions de suivi INIR pour évaluer les progrès accomplis et déterminer si les recommandations et les suggestions ont bien été mises en œuvre ;
 7. Prie le Secrétariat de continuer à tirer les enseignements des missions INIR et à renforcer l'efficacité des activités menées à ce titre ;
 8. Prie instamment les États Membres d'élaborer des plans d'action pour tenir compte des recommandations et des suggestions formulées par les missions INIR et les encourage à participer à l'élaboration de PTI ;
 9. Encourage le Secrétariat à achever la mise au point de missions INIR pour la phase 3 (avant la mise en service), avec les États Membres, primo-accédants proches de la mise en service ou développant leur programme électronucléaire, qui le souhaitent ;
 10. Encourage les activités entreprises par le Secrétariat pour promouvoir la coopération entre les primo-accédants et les pays ayant un programme électronucléaire en place ;
 11. Se félicite de l'élaboration du cadre de compétence à l'intention des primo-accédants et de la mise à jour de la bibliographie sur l'infrastructure nucléaire, outils utiles pour les États Membres lors de la planification de la coopération technique ou d'un autre type d'assistance ;
 12. Se félicite des initiatives du Secrétariat pour produire une série de modules d'apprentissage à distance, fondés sur les 19 questions définies par l'Agence en matière d'infrastructure dans l'approche par étapes, dont 15 ont déjà été mis en ligne, afin d'appuyer la création de capacités dans les pays qui se dotent de nouveaux programmes nucléaires et ceux qui étendent leurs programmes existants ;
 13. Encourage le Secrétariat à continuer de dispenser une formation liée à la promotion du concept de « client bien informé » ;

14. Invite tous les États Membres qui envisagent ou planifient l'introduction ou l'expansion de l'électronucléaire à fournir, en tant que de besoin, des informations et/ou des ressources permettant à l'Agence d'utiliser toute sa panoplie d'outils pour appuyer le développement de l'infrastructure nucléaire ;
15. Engage le Secrétariat à faciliter, s'il y a lieu, une « coordination souple » entre les États Membres aux fins d'une mise en œuvre plus efficace de l'assistance multilatérale et bilatérale aux pays qui envisagent ou planifient l'introduction ou l'expansion de l'électronucléaire ;
16. Se félicite des activités entreprises par des États Membres, tant individuellement que collectivement, pour coopérer sur une base volontaire au développement de l'infrastructure nucléaire et encourage à nouveau une telle coopération ;
17. Se félicite des ressources extrabudgétaires fournies au Secrétariat pour les activités d'appui au développement de l'infrastructure dans les États Membres et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à étudier comment ils peuvent contribuer encore aux travaux du Secrétariat dans ce domaine ; et
18. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante et unième session (2017) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

C.

Gestion des connaissances nucléaires

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions précédentes sur la gestion des connaissances nucléaires,
- b) Notant l'importance de la mise en place et du renforcement des processus de gouvernance pour faire avancer la gestion des connaissances au sein des organisations et de l'existence de systèmes permettant de mesurer la réussite des programmes de gestion des connaissances,
- c) Insistant sur l'importance croissante du rôle joué par l'Agence pour ce qui est de communiquer des informations et des bonnes pratiques sur l'utilisation sûre et efficace de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, y compris les informations et les connaissances à l'intention du public,
- d) Reconnaissant que la préservation et le renforcement des connaissances nucléaires et l'existence de ressources humaines qualifiées sont essentiels pour poursuivre l'utilisation sûre, économique et sécurisée de toutes les techniques nucléaires à des fins pacifiques,
- e) Reconnaissant que la gestion des connaissances nucléaires nécessite une formation aussi bien théorique que pratique pour la planification des remplacements et la préservation ou le renforcement des connaissances existantes dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires,
- f) Notant le rôle important que joue l'Agence en aidant les États Membres à établir, préserver et renforcer les connaissances nucléaires et en mettant en œuvre des programmes efficaces de gestion des connaissances aux niveaux national et organisationnel,
- g) Reconnaissant l'importance de la gestion des connaissances dans toutes les activités et tous les programmes du Secrétariat et la nature transversale, interdisciplinaire et interdépartementale de nombreuses questions et initiatives liées à la gestion des connaissances,

- h) Reconnaissant qu'il est important d'avoir des connaissances nucléaires adéquates pour comprendre et appliquer les principes de sûreté au moment de la conception, la construction, l'autorisation, l'exploitation, la prolongation de la durée de vie, la fermeture et du déclasséement d'installations nucléaires,
 - i) Consciente des préoccupations que continuent de susciter les risques de perte de connaissances pour les installations exploitantes,
 - j) Consciente des avantages que présente l'utilisation de méthodes de gestion des connaissances nucléaires pour appuyer l'exploitation à long terme des installations nucléaires, le stockage définitif des déchets radioactifs, les projets de déclasséement, les projets de remédiation de l'environnement, et de la nécessité de mieux tirer des enseignements d'incidents et d'événements,
 - k) Notant l'intérêt croissant des États Membres pour la mise au point et l'utilisation de modèles d'information modernes des centrales et de principes directeurs à l'appui de la gestion des connaissances nucléaires, y compris les connaissances relatives à la conception, tout au long du cycle de vie des installations et des projets,
 - l) Reconnaissant l'utilité des collaborations en vue de la mise au point et de l'adoption de méthodes intégrées de planification stratégique aux niveaux national et régional pour renforcer et pérenniser les programmes d'enseignement universitaire sur le nucléaire,
 - m) Reconnaissant les avantages de la collaboration entre l'Agence, des universités, l'industrie, des laboratoires nationaux et des instituts gouvernementaux et le rôle que jouent les réseaux internationaux et nationaux de « mise en valeur des ressources humaines et de développement des connaissances » pour favoriser cette collaboration,
 - n) Reconnaissant le rôle utile que jouent la coordination et la coopération internationales, qu'il s'agisse de favoriser les échanges d'informations et de données d'expérience et de mettre en œuvre des mesures devant aider à résoudre des problèmes communs, ou de tirer profit des occasions qui s'offrent en matière de formation théorique et pratique et de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires,
 - o) Notant la mise en place réussie de la Cyberplateforme d'apprentissage pour la formation théorique et pratique dans le domaine nucléaire (CLP4NET) au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique latine pour appuyer les efforts faits au niveau régional en vue d'introduire une technologie moderne de l'apprentissage à distance pour la formation théorique et pratique au nucléaire,
 - p) Notant les bons résultats de l'École de gestion de l'énergie nucléaire (NEMS) et de l'École de gestion des connaissances nucléaires, qui ont lieu chaque année au Centre international de physique théorique (CIPT) à Trieste (Italie), et la coopération continue très appréciée entre l'AIEA et le CIPT, et
 - q) Notant en outre les résultats durables obtenus par la session de la NEMS organisée par les Émirats arabes unis et le Japon en 2015, ainsi que les sessions régionales de la NEMS tenues au Japon en juillet 2016, en Fédération de Russie en septembre 2016 et la session de la NEMS qui se tiendra en Afrique du Sud en octobre 2016, et accueillant avec satisfaction l'intérêt continu d'autres États Membres pour organiser des sessions régionales de la NEMS,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour leurs efforts interdépartementaux importants visant à traiter les questions de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires en vue de donner suite aux résolutions pertinentes de la Conférence générale ;

2. Félicite le Secrétariat pour son appui aux États Membres dans l'application d'une méthodologie et d'orientations exhaustives pour la gestion des connaissances nucléaires, avec notamment des visites d'assistance et des séminaires concernant la gestion des connaissances nucléaires dans les États Membres ;
3. Félicite en outre le Secrétariat pour la promotion de la gestion des connaissances nucléaires qui est un élément essentiel d'un système intégré de gestion ;
4. Encourage le Directeur général et le Secrétariat à continuer de renforcer leurs efforts actuels et prévus dans ce domaine, dans le cadre d'une approche globale et interdépartementale, tout en consultant et en associant les États Membres et d'autres organisations internationales compétentes, et à continuer de faire mieux connaître les efforts de gestion des connaissances nucléaires, et en particulier :
 - i. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres qui en font la demande à garantir le caractère durable de la formation théorique et pratique dans tous les secteurs de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, dont sa réglementation, en profitant notamment des activités des réseaux régionaux en Asie (ANENT), en Amérique latine (LANENT), en Afrique (AFRA-NEST), et en Europe orientale et en Asie centrale (STAR-NET) ;
 - ii. Note en particulier les besoins des pays en développement ou de ceux qui envisagent de lancer ou lancent un programme électronucléaire et, à cet égard, encourage les États Membres qui sont à même de le faire à participer aux réseaux et à les appuyer et souligne l'importance du programme de coopération technique dans ce contexte ;
 - iii. Prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec les États Membres, l'élaboration et la diffusion d'orientations et de méthodologies pour la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes électronucléaires, notamment de programmes destinés à maintenir les connaissances nucléaires ;
 - iv. Prie le Secrétariat de continuer à mettre à la disposition des États Membres les programmes de formation de l'École de gestion de l'énergie nucléaire et de l'École de gestion des connaissances nucléaires ;
 - v. Prie le Secrétariat d'examiner le vaste éventail de programmes de formation théorique et pratique mis en place par le Département de l'énergie nucléaire et d'autres départements du Secrétariat, selon qu'il convient, afin de mettre en place la combinaison d'événements la plus économique et durable pour optimiser l'efficacité et réduire au maximum les doubles emplois dans l'offre de l'Agence ;
 - vi. Prie le Secrétariat de continuer à élaborer et à utiliser du matériel d'apprentissage à distance, du contenu et des technologies pertinents en vue de diffuser plus largement les formations nucléaires théoriques et les connaissances nucléaires, de manière moderne, efficace et efficiente, notamment de continuer à développer et à utiliser efficacement les plateformes CLP4NET et CONNECT de l'AIEA en tant que référentiels pour l'apprentissage à distance ;
et
 - vii. Encourage le Secrétariat à promouvoir l'utilisation des technologies les plus récentes en matière de gestion des connaissances, y compris celles qui sont liées à l'application des modèles d'information modernes des centrales et des principes directeurs à l'appui de la gestion des connaissances, notamment celles relatives à la conception, tout au long du cycle de vie des installations et des projets, et à aider les États Membres intéressés à développer ces technologies plus avant ;

5. Prie le Secrétariat de continuer à recueillir et à mettre à la disposition des États Membres des données, des informations et des connaissances nucléaires sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment le Système international d'information nucléaire (INIS) et d'autres bases de données utiles, ainsi que la Bibliothèque de l'AIEA et le Réseau international de bibliothèques nucléaires (INLN) ;
6. Engage le Secrétariat à continuer de mettre en particulier l'accent sur les activités visant à aider les États Membres intéressés à évaluer leurs besoins en ressources humaines et à trouver des moyens d'y répondre, notamment en encourageant la mise au point de nouveaux outils et en multipliant les possibilités d'acquérir une expérience pratique dans le cadre de programmes de bourses ;
7. Invite le Secrétariat à poursuivre, en consultation avec les États Membres, l'élaboration et la diffusion d'orientations et de méthodologies pour la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes et de pratiques de gestion des connaissances nucléaires ;
8. Prie le Secrétariat de continuer à mettre au point des outils et des services dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, en mettant particulièrement l'accent sur la création de capacités, et accueille avec satisfaction la troisième Conférence internationale sur la gestion des connaissances nucléaires : défis et approches, qui se tiendra à Vienne en novembre 2016 afin de promouvoir la mise en commun de données d'expérience et de solutions par les pays exploitants et les pays primo-accédants ;
9. Encourage le Secrétariat à faciliter l'établissement de réseaux efficaces de mise en valeur des ressources humaines et de gestion des connaissances dans les pays en développement, et, selon qu'il convient, en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies et avec l'appui de réseaux de ce type existants dans des pays développés ;
10. Prie le Directeur général de tenir compte du vif intérêt que les États Membres continuent de porter à l'ensemble des questions ayant trait à la gestion des connaissances nucléaires lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de l'Agence ; et
11. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-deuxième session (2018) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.